



Organisation des
États Américains

RAPPORT ANNUEL 2012

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
CITEL

TABLE DES MATIÈRES

NOTE DE SYNTHÈSE.....	1
1. INTRODUCTION	1
2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL.....	1
2.1 <i>Objectifs et fonctions de la CITEL.....</i>	<i>1</i>
2.2 <i>Membres et participants</i>	<i>3</i>
2.3 <i>Structure de la CITEL.....</i>	<i>4</i>
3. ACTIVITÉS DE LA CITEL.....	6
3.1 <i>Comité directeur permanent de la CITEL.....</i>	<i>6</i>
3.2 <i>Comité de coordination de la CITEL.....</i>	<i>7</i>
3.3 <i>Comité consultatif permanent I : Télécommunications/TIC.....</i>	<i>7</i>
3.4 <i>Comité consultatif permanent II : Radiocommunications y compris radiodiffusion.....</i>	<i>10</i>
4. SOMMET DES AMÉRIQUES	14
5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT	14
5.1 <i>Amélioration des procédures de la CITEL.....</i>	<i>14</i>
5.2 <i>Représentation de la CITEL dans d'autres forums</i>	<i>14</i>
6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL.....	16
7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX.....	18
8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL.....	22
8.1 <i>Convention de Lima.....</i>	<i>22</i>
8.2 <i>Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA).....</i>	<i>22</i>
8.3 <i>Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA).....</i>	<i>23</i>
9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA	24
10. BUDGET DE LA CITEL.....	28
10.1 <i>Budget et exécution pour 2012</i>	<i>28</i>
10.2 <i>Budget pour 2013</i>	<i>28</i>
10.3 <i>Bourses</i>	<i>28</i>
10.4 <i>Fonds extérieurs.....</i>	<i>28</i>
11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2013.....	30
12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA.....	30
ANNEXES.....	33
A. <i>Membres associés</i>	<i>33</i>
B. <i>Liste des réunions tenues en 2012.....</i>	<i>33</i>
<i>Résultats quantifiables de la CITEL pour 2012.....</i>	<i>33</i>
C. <i>Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2012.....</i>	<i>33</i>

NOTE DE SYNTHÈSE

La technologie de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle de plus en plus important dans nos vies, non seulement comme un moyen de communication mais aussi comme une source de nouvelles, de divertissement, d'information et d'éducation. Pour un pourcentage croissant de la population mondiale, les TIC sont une source essentielle de revenus, de l'épargne et des possibilités d'emploi.

L'augmentation de l'offre d'accès à Internet infrastructures débit (large bande) est un objectif que tous les pays cherchent à atteindre, mais nous avons besoin de plus de connectivité et de TIC.

Nous devons investir dans les lois, les règlements et les cadres pour aider les entreprises nouvelles croître, nous devons nous assurer que nos législateurs sont à l'écoute, et nous devons être ouverts aux idées nouvelles.

CITEL est l'organisme spécialisé de l'OEA en matière de TIC approuve les recommandations sur l'attribution des fréquences, élabore des politiques et règlements généraux sur les télécommunications/TIC, analyse des normes techniques qui assurent l'interconnexion des réseaux et généralement admis par l'amélioration des connaissances accéder à la puissance de la technologie pour permettre aux États membres d'avancer et peut être connecté n'importe où et quel que soit les moyens disponibles et enfin réaliser leurs aspirations à faire du monde un endroit meilleur pour tout le monde.

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport annuel est publié en application des dispositions de l'alinéa *f* de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17 du Statut de la CITEL. Son contenu est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-0/97) pour l'établissement de rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport couvre la période allant de janvier au 31 décembre 2012.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été établie par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-0/93), conformément aux dispositions de l'article 52 de la Charte de l'Organisation. La CITEL détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITEL

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) (ci-après télécommunications/TIC), y compris les technologies de l'information et de la communication, dans le Continent en faveur du développement durable et soutenable.

- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications/TIC adéquates, qui contribuent au processus de développement intégré dans la région, en particulier dans les zones insuffisamment desservies.
- c. Organiser, promouvoir et évaluer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications/TIC dans les Amériques.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autres organisations de normalisation pertinentes.
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs, en établissant l'ordre de priorité des besoins des pays en développement.
- f. Promouvoir le perfectionnement et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles pour la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et le fonctionnement des réseaux de télécommunications/TIC des États membres de la CITELE, dans le cadre des recommandations de l'UIT, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales, qui encouragent la massification des services, l'utilisation des nouvelles technologies, la création d'emplois et le déploiement d'infrastructures dans les zones insuffisamment desservies.
- g. Recommander la réalisation d'études et promouvoir l'adoption d'accords officiels entre les gouvernements des États membres de l'Organisation relatifs à la planification, à l'installation, à l'entretien et au fonctionnement des systèmes de télécommunications/TIC dans le Continent.
- h. Promouvoir et encourager l'étude et la diffusion des problèmes liés à l'impact sur l'environnement et le changement climatique des télécommunications et leur lien avec les TIC, conformément aux politiques établies par l'UIT et d'autres organismes pertinents.

Fonctions

- a. Agir comme organe consultatif principal de l'Organisation sur toutes les questions liées aux télécommunications/TIC dans le Continent américain.
- b. Encourager ou entreprendre des études et programmes qui permettent le développement ordonné des réseaux de télécommunications/TIC, à l'aide des systèmes les plus adéquats et efficaces dont on dispose.
- c. Maintenir des relations permanentes avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux ou non, liés aux télécommunications/TIC, et promouvoir la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- d. Solliciter la coopération des organisations gouvernementales internationales ou régionales, en

particulier de l'UIT, de l'Union des télécommunications des Caraïbes et des entités internationales de télécommunications/TIC qui servent d'organes consultatifs des Nations Unies ou maintiennent des relations de coopération avec l'Organisation.

- e. Analyser et proposer diverses formes de financement qui appuient les plans et projets de la CITEL.
- f. Recueillir et diffuser parmi les États membres de la CITEL l'information nécessaire à la réalisation de ses objectifs, ainsi que toutes les autres informations qui présentent un intérêt, y compris l'évaluation des résultats en question.
- g. Étudier les aspects politiques et réglementaires des télécommunications/TIC au niveau régional.
- h. Examiner les problèmes juridiques liés aux transmissions directes par satellite, dans le but d'élaborer des projets d'accords interaméricains en la matière et de formuler une position commune uniforme des États membres de la CITEL sur cette question devant les organismes internationaux pertinents.
- i. Élaborer des études sur les politiques des pouvoirs publics en matière de télécommunications/TIC.
- j. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications/TIC à l'intention des gouvernements des États membres de la CITEL, compte tenu des recommandations adressées par l'UIT, ainsi que par d'autres organisations compétentes.
- k. Promouvoir la recherche et le développement de technologies liées aux télécommunications/TIC.
- l. Examiner tout autre thème relatif à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications/TIC sur la demande de l'Assemblée générale ou des Conseils de l'Organisation.
- m. Promouvoir le développement des nouvelles applications qui encouragent l'inclusion des pays de la région dans la société du savoir.
- n. Réviser et évaluer l'efficacité de la coopération technique avec l'UIT et d'autres organisations régionales ou internationales de façon permanente.
- o. Définir des mécanismes pour une pleine participation de tous les États membres aux réunions de la CITEL, ainsi que pour accroître le nombre des Membres associés.

2.2 Membres et participants

Ont qualité de membres de la CITEL tous les États membres de l'Organisation.

Les organisations et entités indiquées ci-dessous sont habilitées à participer à titre d'observateurs :

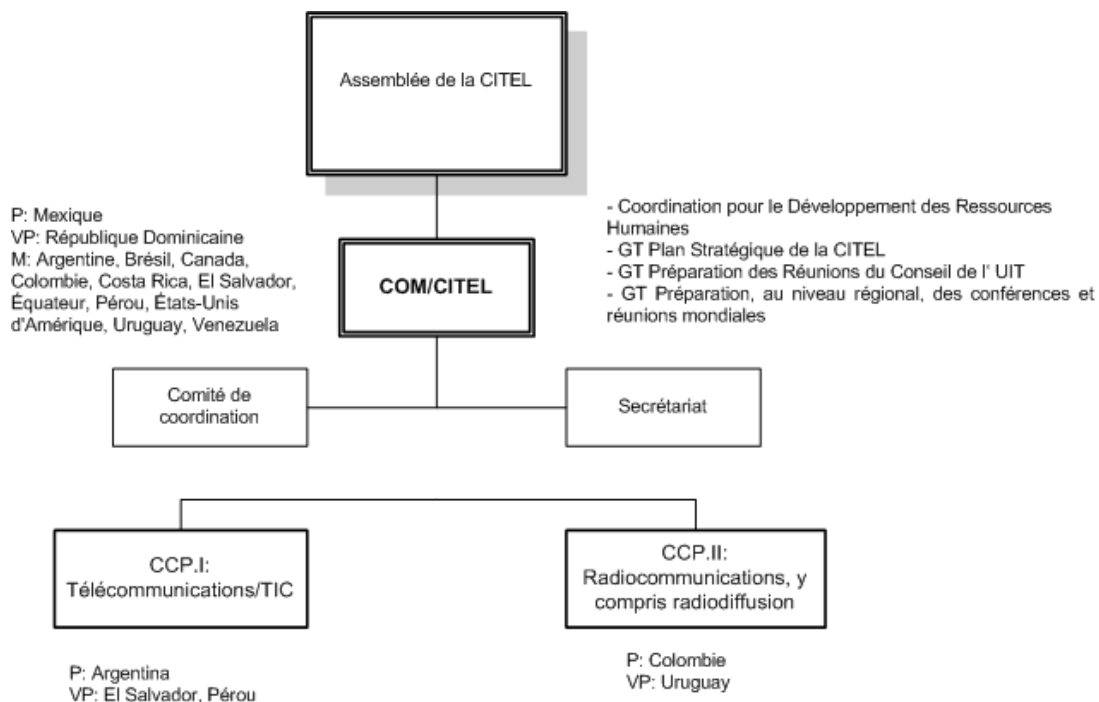
- Les Observateurs permanents de l'OEA et, sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les États américains qui ne sont pas membres de l'Organisation et ont demandé de participer à la réunion ;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les États non américains qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organismes spécialisés et ont demandé de participer à la réunion ;
- Les organismes interaméricains spécialisés et les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux du Continent américain ;
- L'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés ;
- Les organismes internationaux et nationaux qui sont parties à des accords ou des ententes portant sur la création de relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou ententes prévoient la participation d'observateurs ;
- Sous réserve de l'approbation du COM/CITEL, les organisations et organismes internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux qui mènent des activités de télécommunications dans la Région et ont demandé de participer à la réunion.

Conformément à son Statut, la CITEL autorise également la participation, à titre de membres associés des Comités consultatifs permanents, de toute entité, organisation ou institution liée au secteur des télécommunications, dotée de la personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les membres associés versent une contribution annuelle minimale de 3 000 USD (CITEL RES. 62 (V-10)) pour chaque Comité consultatif permanent auquel ils participent. Les membres associés peuvent participer pleinement à toutes les activités du Comité consultatif dont ils sont membres associés, avec voix consultative mais sans droit de vote, présenter des documents techniques et recevoir des documents du Comité en question ainsi que de ses groupes de travail et de ses groupes *ad hoc*. Au 31 décembre 2012, la CITEL comptait 104 membres associés. Une liste complète des membres associés constitue l'Annexe A.

2.3 Structure de la CITEL

La structure actuelle de la CITEL est la suivante :

- Assemblée de la CITEL
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comité de coordination
- Comités consultatifs permanents (CCP) :
- Comité consultatif permanent I : Télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) (CCP.I)
- Comité consultatif permanent II : Radiocommunications, y compris radiodiffusion (CCP.II)
- Secrétariat



Le Comité de coordination se réunit de manière virtuelle par le biais de la plate-forme Webex de la CITEL chaque fois que cela est nécessaire. Les Comités consultatifs permanents (CCP) offrent des services consultatifs sur des questions qui relèvent de leur sphère de compétence respective. Les CCP établissent, selon les besoins, des groupes de travail et des groupes *ad hoc* pour analyser des questions d'intérêt particulier. À l'heure actuelle, il existe 7 groupes de travail qui couvrent divers aspects des télécommunications et des radiocommunications et sont constitués en outre des groupes rapporteurs ou sous-groupes chargés de thèmes prioritaires pour la région.

3. ACTIVITÉS DE LA CITEL

La liste des réunions tenues en 2012 figure à l'Annexe B. Y figure également une liste des résultats quantifiables de la CITEL pour 2012.

3.1 Comité directeur permanent de la CITEL

Membres du bureau

Président :	M. Héctor Olavarría (Mexique)
Premier Vice-président :	Mme Joelle Exarhakos Casasnovas (République dominicaine)
Second Vice-président :	M. Sócrates E. Martinez (République dominicaine)

Le Comité directeur permanent est l'organe exécutif de la CITEL et se réunit généralement une fois par an.

La **XXVI^e Réunion** s'est tenue à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique, du 13 au 14 novembre 2012.

En ce qui concerne la situation actuelle de la région, ses besoins et les buts et objectifs à atteindre, le président du COM/CITEL a indiqué que la nécessité de prendre des mesures urgentes pour réduire la fracture numérique, favoriser la création d'infrastructures de télécommunications, accroître l'accès au haut débit, et fournir de réelles opportunités à la région grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le rapport du Président du COM/CITEL indique également que, pour atteindre cet objectif, la CITEL devrait s'affirmer en tant que leader régional dans le domaine des télécommunications et des TIC, et qu'il était nécessaire d'obtenir l'engagement des États membres et Membres associés, afin de mettre conjointement en œuvre les meilleurs moyens pour générer l'autonomie financière et budgétaire que la CITEL exige pour relever les défis appropriés aux circonstances actuelles. Dans ce but, et tenant compte des contraintes budgétaires de l'OEA, a été approuvée la résolution COM/CITEL RES. 249 (XXVI-12) «SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE LA CITEL EN 2013 ET À L'AVENIR», qui «invite les États membres à fournir des ressources supplémentaires chaque année au fonds supplémentaire d'appui aux opérations des fonds supplémentaires généraux qui peuvent être utilisées, en partie, pour corriger tout déficit dans les coûts administratifs essentiels de la CITEL » et créer un groupe *ad hoc* « chargé d'examiner l'avenir de la Commission, en plus des alternatives éventuelles de changements structurels de la Commission et des modifications afférentes à son statut, et à soumettre un rapport contenant des recommandations sur de telles possibilités ainsi que des propositions à la COM/CITEL, afin qu'elles puissent être examinées lors de la prochaine Assemblée de la CITEL. »

Le rapport a également souligné l'importance du renforcement du programme de formation des ressources humaines de la CITEL en matière de télécommunications, qui se réalise en coordination avec les Centres régionaux de formation de la CITEL, le Centre d'excellence pour les Amériques de l'UIT, le secteur privé et les organisations régionales et sous-régionales. A été approuvée une résolution autorisant la définition du programme de formation une fois connu le budget total des subventions pour 2013 (fonds ordinaire et fonds spéciaux) et les besoins de formation des États membres. Les coordonnateurs ont élaboré un programme de bourses d'études qui sera distribué à tous les États pour approbation ou modification.

Le Groupe de travail préparatoire aux conférences régionales pour traiter des préparatifs régionaux pour

les conférences et réunions mondiales a commencé lors de cette réunion la coordination pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-14) et de la Conférence de plénipotentiaires (PP-14) qui se tiendront en 2014 et au cours desquelles devraient être présentées des propositions américaines.

3.2 Comité de coordination de la CITEL

Le Comité de coordination est formé de la Présidente et du Vice-président du COM/CITEL et des Présidents des Comités consultatifs permanents (CCP). Deux réunions du Comité de coordination en 2012 ont été tenues: la XVIIe réunion le 15 février 2012 et la XVIIIe réunion, le 6 septembre 2012.

Ces réunions ont été considérées comme des principaux points à l'ordre du jour: la situation du poste de Secrétaire exécutif de la CITEL et l'incertitude sur les allocations budgétaires annuelles du Fonds ordinaire de l'OEA à la CITEL.

3.3 Comité consultatif permanent I : Télécommunications/TIC

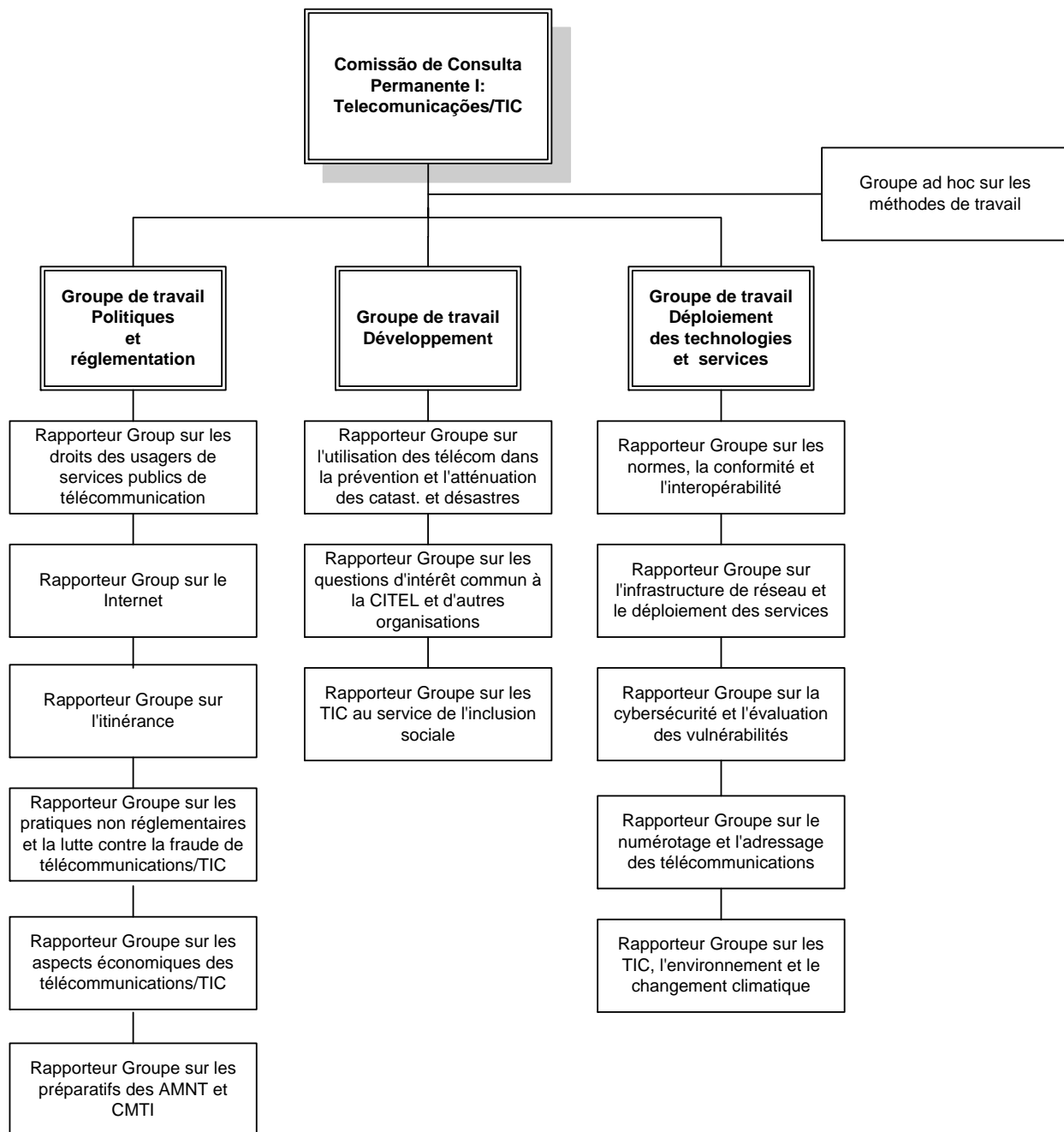
Membres du bureau :

Président :	M. Carlos Lisandro Salas (Argentine)
Président suppléant :	M. Héctor Carril (Argentine)
Vice-président :	M. Guillermo Thornberry (Pérou) (jusqu'au 2 juillet 2012)
Vice-président :	M. Oscar Atilio Estrada (El Salvador)
	M. Gonzalo Martin Ruiz Diaz (Pérou) (à partir du 2 juillet 2012)
Vice-président :	M. Oscar Atilio Estrada (El Salvador)

Le Comité consultatif permanent I (CCP.I) fait fonction de prestataire de services conseils en télécommunications pour la CITEL dans le domaine des télécommunications/TIC, en particulier concernant les questions liées aux politiques de télécommunications/TIC, aux aspects réglementaires, à la normalisation, au service universel, au développement économique et social, à l'environnement et au changement climatique, au développement d'infrastructure et aux nouvelles technologies.

Il a tenu deux réunions en 2012 : du la XX^{ème} réunion des CCP.I à Buenos Aires (Argentine), du 2 au 6 juillet 2012 et la XXI^{ème} Réunion des CCP.I à San Salvador (El Salvador), du 11 au 14 septembre 2012.

L'organigramme indique la structure suite à la XXIe Réunion du CCP.I.



Activités principales en cours et nouvelles initiatives :

- Technologie et services

Un Groupe de travail s’est concentré sur des thèmes liés à l’intégration de services de télécommunications/TIC dans les réseaux traditionnels ainsi que dans les réseaux convergents et de prochaine génération. Le Groupe de travail a également produit et recommandé une série de règles en vue de l’adoption et de la mise en œuvre de normes; le développement de cadres de déploiement,

méthodologies et pratiques optimales pour la cyber sécurité, le numérotage, le changement climatique et l'examen de services ou d'applications et d'infrastructures avancées permettant de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs dans toute la région.

En 2012, l'on a collaboré au numérotage et à l'orientation, Communications entre machines (M2M), les mesures nécessaires à une région des Amériques plus verdoyante, les TIC, l'environnement, le changement climatique et la protection des enfants en ligne.

- **Politiques et réglementations**

Il s'agit d'un thème qui suscite un grand intérêt de la part des membres, d'où l'existence d'un Groupe de travail en vue de discuter et d'échanger des informations sur les questions réglementaires et sur les politiques de télécommunications/TIC inhérentes à l'environnement et à l'évolution de ce secteur. En particulier, des études sont en cours d'élaboration dans les domaines suivants : aspects économiques et principes s'appliquant aux tarifs des services de télécommunications/TIC ; exigences des procédures d'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications dans les divers pays de la CITEL, état d'avancement des réglementations relatives aux nouveaux réseaux et services de télécommunications, gestion des TLD (domaines nationaux de premier niveau) et aspects liés à la prévention, à la détection, aux politiques et à l'action en matière de fraude et de pratiques antiréglementaires dans la prestation de services de télécommunications/TIC, l'analyse des politiques régionales pour l'adoption et la coexistence IPv4-IPv6 dans la région, une recommandation de mesures régionales pour échanger des informations de terminaux mobiles avec rapport de vol, de vol ou de perte et de récupération et de diagnostic sur l'itinérance internationale.

En 2012, l'on signale en particulier: la préparation des 14 propositions américaines pour l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-12) et 39 propositions interaméricaines pour la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI-12) réunions tenues sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui a eu lieu à Dubaï, Émirats arabes unis, du 20 au 29 novembre 2012 et du 3 au 14 décembre respectivement.

L'AMNT-12 a évalué la structure et les méthodes de travail du Secteur de la normalisation, a nommé les dirigeants de ses Groupes consultatifs et comités d'étude et a réalisé en général une orientation stratégique de l'UIT-T qui a décidé de prolonger l' travailler sur la santé cybernétique, les réseaux définis par logiciel, déchets électroniques et a décidé en outre de faciliter les innovations telles que les systèmes de transport intelligents, les réseaux intelligents, l'argent mobile et l'apprentissage en ligne.

La CMTI-12 a révisé le Règlement des télécommunications internationales (RTI), un traité mondial correspondant qui fut adopté en 1988 et établit les principes régissant la gestion internationale de la voix, des données, de la distribution de vidéo pour faciliter l'interconnexion et l'interopérabilité des services d'information et de communication, l'exploitation efficace et leur accès public généralisé.

La CMTI a réuni plus de 1500 délégués représentant 149 États Membres de l'UIT (sur 193 États membres). Un total de 21 États membres de l'OEA (Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, États-Unis d'Amérique, Uruguay et Venezuela) étaient représentés à la Conférence et ont participé activement aux réunions quotidiennes de coordination de la CITEL tenues lors de cette conférence.

Les nouvelles dispositions contenues dans le texte portent sur : les efforts futurs visant à aider les pays en développement, la promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapées et la défense du droit de

tous les peuples à la liberté d'expression à travers des réseaux TIC. D'autres dispositions nouvelles et avant-gardistes d'une résolution visant à créer un numéro unique et harmonisé au niveau mondial pour l'accès aux services d'urgence, un nouveau texte qui appelle à une plus grande transparence dans la tarification des mobiles en itinérance, les dispositions pour améliorer l'efficacité énergétique des réseaux de TIC et d'aider à lutter contre les déchets électroniques, et une résolution des mesures spéciales en faveur des pays en développement enclavés (PMA) pour l'accès au réseau de fibre optique internationale fondée sur une proposition initiale de la CITELE.

Les questions difficiles qui ont suscité un débat considérable lors de la conférence portaient sur la sécurité du réseau, les contenus non sollicités tels que le spam, la définition des entités qui fournissent des services aux termes du traité, le principe de non-discrimination dans l'accès pays à leurs réseaux respectifs, l'inclusion de la langue de la liberté d'expression dans le préambule du traité et l'adoption par vote d'une résolution non contraignante visant à promouvoir le développement et la croissance de l'Internet. Le traité a été signé par 89 pays sur 144 ayant le droit de le faire et entrera en vigueur le 1er janvier 2015, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution de l'UIT.

- **Développement**

Un Groupe de travail s'est fixé l'objectif de définir des activités spécifiques visant à réduire la fracture numérique et à universaliser l'utilisation des télécommunications/TIC, lesquelles facilitent le développement de l'infrastructure de réseau, l'accès aux nouveaux services ainsi que le transfert de technologie et du savoir, afin de promouvoir le développement économique, social et culturel des pays de la région.

Les activités suivantes se sont déroulées en 2012 : l'élaboration de mesures régionales pour l'intégration des filles et des femmes dans l'utilisation des TIC et l'analyse des aspects des TIC et du handicap.

- **Séminaires, ateliers et réunions d'information**

Les ateliers aident à diffuser l'expertise sur les technologies de pointe. Se sont tenus en 2012:

- [Séminaire sur les solutions régionales aux tarifs de terminaison mobile à mobile \(MTR-MTM\)](#) - Buenos Aires (Argentine), le 16 mai 2012.
- [Séminaire sur le cadre des normes techniques Internet](#) - San Salvador (El Salvador), 10 septembre 2012.
- [Séminaire sur le Cloud Computing](#) - San Salvador (El Salvador), 10 septembre 2012.

3.4 Comité consultatif permanent II : Radiocommunications y compris radiodiffusion

Membres du bureau :

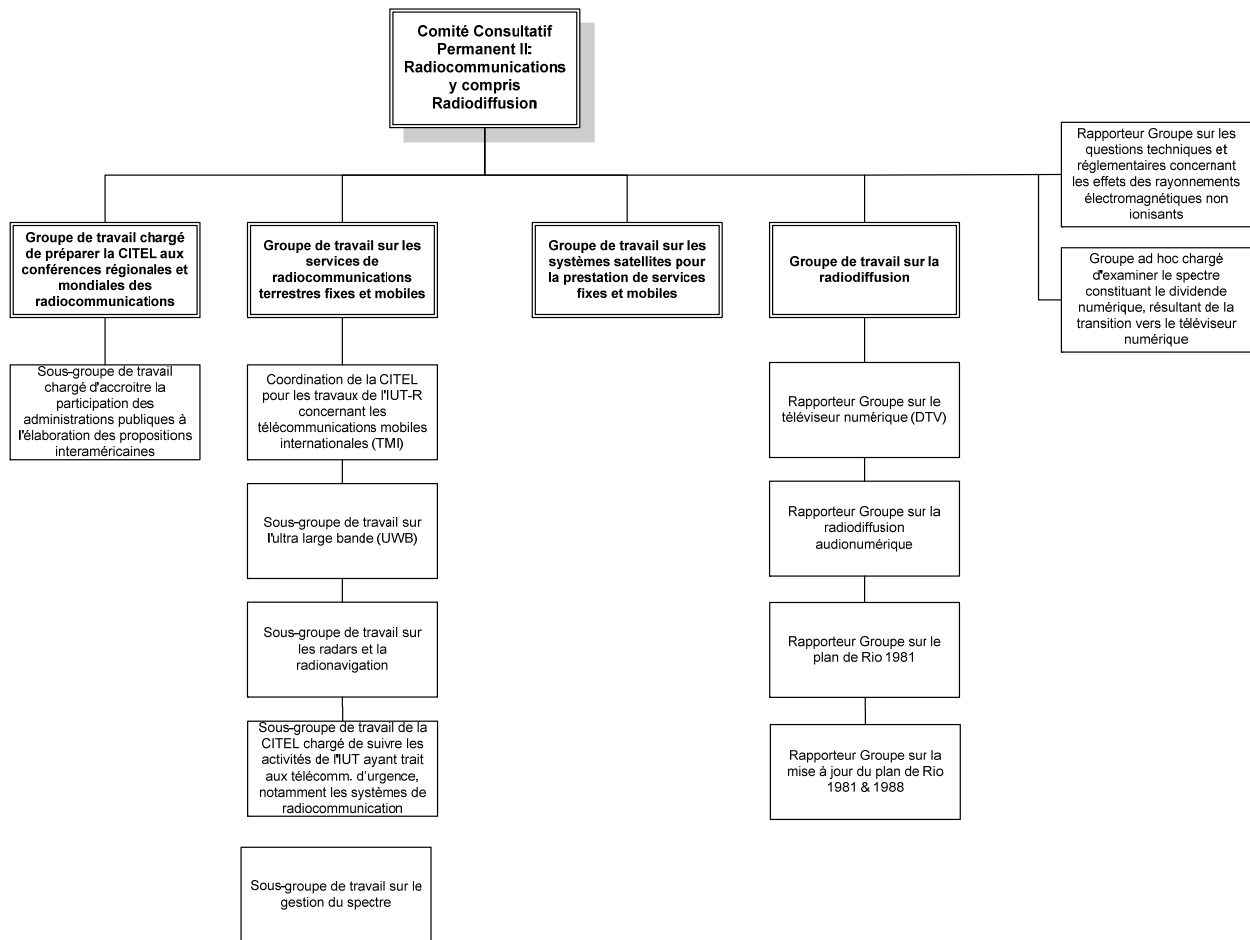
Président:	M. Diego Molano Vega (Colombie)
Président suppléant:	M. Franklin Merchán (Colombie)
Vice-président:	M. Gabriel Lombide (Uruguay)
Vice-président suppléant:	M. Héctor Budé (Uruguay)

Le Comité consultatif permanent II (CCP.II) est l'organe technique consultatif de la CITELE dans les domaines de la coordination et de l'harmonisation des normes relatives à l'utilisation du spectre, ainsi que

de la planification et de l'utilisation efficace du spectre des radiocommunications et des orbites satellitaires pour les services de radiocommunications, y compris la radiodiffusion.

Il a tenu en 2011: la XVII^{ème} Réunion du CCP.II à Bucaramanga, Colombie, du 2 au 6 juillet 2012 et la XX^{ème} Réunion du CCP.II à Mexico DF, Mexique, du 22 au 27 octobre 2012

L'organigramme indique la structure après la XX^{ème} réunion du CCP.II.



Activités principales en cours et nouvelles initiatives :

- Assemblée mondiale de radiocommunications (AR) et Conférence mondiale des radiocommunications (CMR)

Le CCP.II arrête des positions communes et élabore des propositions interaméricaines sur les thèmes de radiocommunications et de radiodiffusion prévus dans les Conférences mondiales et/ou régionales convoquées sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT). L'Assemblée des radiocommunications considère les stratégies à appliquer sur le thème des radiocommunications. Pendant ces CMR, il révisé le Traité international, connu sous le nom de Règlement des radiocommunications, qui

régit l'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques et des orbites de satellite. Le Règlement des radiocommunications contient les attributions de fréquences à plus de 40 services de radiocommunications allant des services de radio amateur et radiocommunications professionnelles aux technologies mobiles sans fil et communications par satellite.

En 2012 eu lieu la Réunion AR (du 16 au 20 janvier 2012) et la CMR (du 23 janvier au 17 février 2012). La CITELE a présenté des propositions provenant de plusieurs pays à la AR-12 y 220 propositions interaméricaines et 70 propositions émanant de plusieurs pays ont été élaborées. Afin de coordonner les travaux de la CITELE avant et au cours de la CMR-12, un système de communauté virtuelle a été établi et a réuni 187 délégués actifs qui ont échangé 500 rapports à la fin de la conférence.

L'AR-12 a approuvé une série de recommandations et de résolutions sur les technologies avancées de l'IMT et a lancé de nouvelles études pour le développement des communications mondiales de mobiles à bande large. La CMR-12 a étudié environ 30 points liés à la répartition et au partage des fréquences pour une utilisation efficace des ressources du spectre et des orbites, assurant ainsi la qualité des services de radiocommunications entre mobiles et par satellite, le transport maritime et aéronautique, aux fins scientifiques liées à l'environnement, la météorologie, la climatologie, la prévision et les opérations de secours en cas de catastrophe.

Enfin, la préparation de la CMR-15 a déjà commencé, avec la structure de travail conformément aux points de l'ordre du jour et la considération de la procédure à suivre pour atteindre propositions américaines. Il est à noter que l'ordre du jour de la Conférence de 2015 comporte 35 points à considérer. À partir de la XXe réunion du CCP. Il existe des points de vue préliminaires pour tous les points à l'ordre du jour et les propositions préliminaires pour l'un des points.

- **Services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles**

Ce Groupe de travail poursuit ses travaux de mise au point de la situation concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans la Région des Amériques, afin de formuler des résolutions et recommandations qui permettent l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles.

Parmi les activités saillantes de 2012 l'on note l'approbation de recommandations sur : les modalités de fréquences pour les bandes identifiées pour les télécommunications mobiles internationales (IMT), l'harmonisation de l'attribution de la bande 698-806 MHz dans les Amériques au service mobile, principalement, la réglementation communications mobiles à bord des aéronefs, les fréquences compatibles disponibles pour les systèmes mobiles terrestres dans les bandes 1 710-2 025 MHz et 2 110-2 200 MHz, en utilisant la bande de fréquences 807-849/852-894 MHz pour les téléphones mobiles et l'analyse des services actuels et prévus dans la bande 470-698 MHz dans les Amériques. Ont également été menées des activités conjointes au sein du Groupe de travail sur les systèmes de satellites pour la prestation de services fixes et mobiles qui seront inclus dans cette section.

- **Systèmes satellites pour la prestation de services fixes et mobiles**

Le Groupe de travail a pour objectif l'analyse de l'application des systèmes satellites par les États membres de la CITELE, compte tenu notamment des points suivants : l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, d'éventuels critères concernant le partage des bandes de fréquences pour l'interfonctionnement des systèmes satellites et d'autres services et des méthodes de coordination conformes à celles du Secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R). Il souhaite aussi proposer des mécanismes d'information qui recueillent

entre autres : des normes techniques, un cadre réglementaire des systèmes satellites, des réseaux de fonctionnement, les technologies disponibles sur le marché, l'étude de la libre circulation de terminaux de Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles (GMPCS) transfrontières et la transmission de services par les systèmes satellitaires.

En 2012 ont été observées les activités relatives à l'activité internationale en ce qui concerne l'utilisation des stations terriennes sur les plateformes mobiles utilisant les réseaux fixes par satellite (SFS) et des systèmes dans les 20 groupes/30 GHz, l'examen de la question des services par satellite fonctionnant sans autorisation, des arrangements de fréquences pour les systèmes de mobiles à bande large dans la fréquence 3400-3600 MHz (travail en collaboration avec le Service Groupe de travail Radio fixe et mobile terrestre) l'utilisation des bandes 1710-1780 MHz/2110-2180 dans les Amériques pour les services mobiles à large bande (travail en collaboration avec le Groupe de travail des services de radiocommunications terrestres fixe et mobile) et l'introduction du service fixe par satellite dans la bande Ka

- **Radiodiffusion**

Le Groupe de travail a pour objectifs de faire le point de la situation actuelle concernant l'utilisation des fréquences radioélectriques, en particulier dans les Amériques, aux fins de l'harmonisation de l'utilisation du spectre des services de radiodiffusion (radio et télévision) ; de promouvoir l'adoption de nouvelles technologies dans les services de radiodiffusion ; et d'encourager parmi les États membres la coordination et l'harmonisation des procédures, et l'analyse des normes et aspects opérationnels liés aux réseaux et services de radiodiffusion, en fonction des besoins socioéconomiques, technologiques et formatifs de chaque pays.

En 2012 a débuté l'analyse de questions relatives à l'actualisation et à la révision des accords de Río de Janeiro 1981 et 1988.

- **Information sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants**

L'objectif est de diffuser l'information sur les aspects techniques et réglementaires des effets des rayonnements électromagnétiques non ionisants pour faciliter la compréhension des connaissances scientifiques en la matière et le déploiement de réseaux sans fil qui protègent la santé et respectent l'environnement. Des suggestions de plusieurs pays ont été incorporées à ce guide.

En 2012 l'on a tenu principalement compte de l'identification des besoins des États membres par rapport à ceux des RNI.

- **Dividende numérique**

Un groupe *ad hoc* a été établi en vue d'aider les États membres à planifier et à effectuer la transition de la télévision analogique vers la télévision numérique. Cette transition produira un « dividende numérique » du spectre qui pourrait être mis à la disposition d'autres services de radiocommunications, y compris les services à large bande.

Le Groupe a adopté des résolutions relatives à l'adoption du plan de bande du dividende numérique, à la coopération et à la convergence entre les services de radiodiffusion et les services mobiles par le biais des réseaux LTE.

- Séminaires, ateliers et réunions d'information

Les séminaires contribuent à diffuser des connaissances spécialisées sur des technologies de pointe. Les ateliers organisés en 2012 sont les suivants :

- [Séminaire sur les résultats de la CMR 12 et les prochaines questions concernant les satellites](#), Bucaramanga, Colombie, 3 juillet 2012.
- [2^{ème} Conférence latino-américaine du spectre](#), co-organisée par la Commission fédérale des télécommunications et l'entreprise Policy Tracker, Mexique DF, Mexique, 24 au 25 octobre 2012.

4. SOMMET DES AMÉRIQUES

Les mandats du VI^{ème} Sommet des Amériques (Cartagena de Indias, 13-14 avril 2012) qui portent sur les activités actuellement en cours de la CITEL sont les suivants :

- INTÉGRATION DE L'INFRASTRUCTURE PHYSIQUE DANS LES AMÉRIQUES-Dispositions: 7
- ACCÈS ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS-Dispositions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- PAUVRETÉ, INÉGALITÉ, LES INÉGALITÉS- Dispositions : 3, 4.5, 10, 14
- RÉDUCTION ET GESTION DES RISQUES EN CAS DE CATASTROPHES-Dispositions: 3, 6
- SÉCURITÉ DES CITOYENS ET CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE- Dispositions: 2, 5

Les Comités consultatifs permanents considèrent ces mandats en exécutant leurs plans de travail respectifs.

5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Les fonctions et attributions principales du Secrétariat sont décrites aux articles 25, 26 et 27 du Statut de la CITEL et aux articles 91 et 92 du Règlement de la CITEL.

5.1 Amélioration des procédures de la CITEL

Le Secrétariat a continué de ne ménager aucun effort en 2012 pour donner une impulsion aux activités prioritaires de la CITEL, diffuser son image et non seulement maintenir le nombre actuel des membres associés, mais l'accroître.

L'installation d'une nouvelle page d'Internet de la CITEL s'est achevée et un nouveau procédé de distribution de documents est sur le point d'être opérationnel. avec le Département des services de l'information et de la technologie de l'OEA.

5.2 Représentation de la CITEL dans d'autres forums

L'OEA/CITEL s'est fait représenter aux réunions préparatoires de l'AMNT-12, la CMTI-12 et la CMR-12 ci-dessous. Le budget au titre de participation à ces réunions ne relève pas de la CITEL.

- Troisième Réunion préparatoire de l'APT pour l'AMNT-12 (Cairns, Australie, 19 au 21 mars 2012) et la Troisième Réunion préparatoire pour la CMTI-12 (Cairns, Australie, 22 au 24 mars 2012).

Porte-parole: M. Franz Zichy (États-Unis d'Amérique)
 Délégués: M. Oscar Avellaneda (Canada)
 M. Christopher Hemmerlein (États-Unis d'Amérique)
 M. William Curtis Barker (États-Unis d'Amérique)

- Groupe COM-ITU pour la préparation de l'AMNT-12 et la CMTI-12 (Copenhague, Danemark, 2 au 4 avril 2012).

Porte-parole: Mme Marian Gordon (États-Unis d'Amérique)
 Délégués: M. Kiran Duwadi (États-Unis d'Amérique)
 Mme Ashley Heineman (États-Unis d'Amérique)

- • Forum régional de l'UIT "Comblent le fossé normalisation" "UIT Regional Forum 2012« Créer des ponts standardlization the écart »pour les pays de la RCC (Tashkent, République d'Ouzbékistan, 2 avril 2012, des réunions régionales de préparation l'AMNT -12 (Tashkent, République d'Ouzbékistan, 3 avril 2012 au 4) et CMTI-12 (Tashkent, République d'Ouzbékistan, 4 au 6 avril 2012).

Porte-parole: M. Bruce Gracie (Canada)

- Réunion préparatoire du Groupe Arabe pour l'AMNT-12 et la CMTI-12 (Le Caire, Égypte, 28 avril au 1 mai 2012).

Porte-parole: M. Kiran Duwadi (États-Unis d'Amérique)
 Délégués: Mme Cathy Handley (États-Unis d'Amérique)
 M. Paul Najarian (États-Unis d'Amérique)

- Réunion préparatoire de l'Afrique pour l'AMNT-12 et la CMTI-12 (Durban, Afrique du Sud, 21 au 24 mai 2012).

Porte-parole: Mme Kathryn OBrien (États-Unis d'Amérique)
 Délégués: M. Bruce Gracie (Canada)
 M. Martin Proulx (Canada)
 Mme Mindel de la Torre (États-Unis d'Amérique)
 M. Thomas Dukes (États-Unis d'Amérique)

- Quatrième Réunion préparatoire de l'APT pour l'AMNT-12 (Bangkok, Thaïlande, 2 au 4 août 2012) et Quatrième Réunion préparatoire de l'APT pour la CMTI-12 (Bangkok, Thaïlande, 6 au 8 août 2012).

Porte-parole: M. Bruce Gracie (Canada)
 Délégués: M. Colman Ho (Canada)
 Mme Marian Gordon (États-Unis d'Amérique)
 M. Kiran Duwadi (États-Unis d'Amérique)
 M. Franz Zichy (États-Unis d'Amérique)
 Mme Vernita Harris (États-Unis d'Amérique)

- Session de discussion multirégionale (Dubai, 8 septembre 2012)

Porte-parole: M. Kiran Duwadi (États-Unis d'Amérique)

- Troisième Réunion préparatoire du Groupe d'Afrique pour l'AMNT-12 et la CMTI-12 (Ghana 25 au 26 septembre 2012).

Porte-parole: Mme Janet Hernández (États-Unis d'Amérique)

- Réunion préparatoire de la Caraïbe pour la CMTI-12 (Trinité-et-Tobago, 17 au 19 octobre 2012).

Porte-parole: Mme Marian Gordon (États-Unis d'Amérique)

- Cinquième Réunion préparatoire de l'APT pour la CMTI-12 (Bangkok, Thaïlande, 30 octobre au 1er novembre 2012).

Porte-parole: Mme Marian Gordon (États-Unis d'Amérique)

Délégués: M. Martin Proulx (Canada)
M. Coleman Ho (Canada)
M. Kiran Duwadi (États-Unis d'Amérique)
Mme. Vernita Harris (États-Unis d'Amérique)

- Première Réunion CPG-15 pour la préparation de la CMR-15 (Mainz, Allemagne, 16 au 18 avril 2012:

Porte-parole: M. Alexander Roytblat (États-Unis d'Amérique)

Delegada: Mme Darlene Drazenovich (États-Unis d'Amérique)

6. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DE PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DE LA CITEL

La CITEL encourage la participation pleine et égalitaire de la femme au processus de prise de décisions à tous les échelons, en particulier lorsqu'il s'agit de faciliter et de promouvoir le développement harmonieux et intégral des télécommunications, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu du fait qu'elles font partie intégrante des activités visant à créer des sociétés auxquelles nous pourrions tous participer et contribuer et qu'elles sont donc des instruments de nature à favoriser l'égalité des sexes.

La coordination générale du développement des ressources humaines de la CITEL est responsable de la sélection des activités du programme de formation en télécommunications qui répond aux besoins des États membres de la CITEL. Elle souligne qu'au cours du processus de sélection des participants à ce programme, une attention particulière est accordée à la promotion de l'égalité entre les sexes, conformément à la décision contenue dans la résolution COM/CITEL RES. 160 (XIII-03).

À la XXe Réunion du CCP.I, sur recommandation CCP.I/REC. 14 (XX-12) ont été adoptées des mesures régionales, envisageant l'inclusion des filles et des femmes dans les TIC, d'où l'invitation de tous les États membres à respecter les principes suivants:

- "1. Permettre et faciliter à toutes les femmes et jeunes filles de la région, l'accès aux infrastructures et services des TIC de manière équitable.
2. Encourager l'élaboration de politiques publiques en matière d'inclusion entre les sexes et l'égalité des chances dans le domaine des TIC.
3. Promouvoir la participation des femmes dans le secteur productif, économique, technique et éducatif aux TIC.
4. Encourager, renforcer et appuyer les organisations d'aide sociale liées à la promotion des femmes et des filles dans les TIC, en les intégrant à travailler de concert avec la société, public, privé, universitaire et civile en général.
5. Soutenir l'inclusion des femmes dans la main-d'œuvre des TIC. "

Il exhorte également tous les États membres à:

- "1. Faciliter l'accès des femmes et des jeunes filles aux nouvelles technologies et promouvoir la mise en œuvre de moyens de communication équitables et non discriminatoires.
2. Examiner la possibilité d'inclure dans leurs stratégies numériques et plans à haut débit, des lignes de politique publique en vue de promouvoir et faciliter l'accès des femmes et des filles aux domaines de la technologie et la communication, l'éducation ainsi que la formation et le l'utilisation de ces outils technologiques.
3. Formuler des politiques publiques qui favorisent l'équité entre les sexes sur les sites Web, dans les systèmes électroniques et en général dans tout le système des TIC et des télécommunications.
4. Promouvoir l'accès des femmes et des filles des peuples et communautés autochtones et d'origine africaine et, compte tenu de les évolutions technologiques significatives qui intègrent la langue source et les aspects de l'identité culturelle de ces groupes.
5. Encourager et stimuler l'intérêt des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation technologique.
6. Promouvoir les études socio-démographiques et statistiques des sexes et TIC pour permettre des décisions rapides sur les domaines qui tendent vers l'égalité des sexes.

Lors de la XXIe réunion a été approuvée la Décision CCP.I CCP.I/DEC. 153 (XXI-12) « QUESTIONNAIRE POUR RECUEILLIR DES INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES OU LES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER L'UTILISATION ET L'APPROPRIATION DES TIC PAR LES FEMMES ET LES FILLES." L'objectif principal est de recueillir des informations sur les politiques, les programmes et les initiatives qui sont prises par les organes de télécommunications/TIC dans les États membres de l'OEA afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Les réponses à ce questionnaire seront utilisées comme entrée principale pour l'élaboration de recommandations et de résolutions qui faciliteront la systématisation des politiques, les programmes et initiatives actuels. Ce document sera mis à la disposition principalement des organisations de télécommunications/TIC et des mécanismes nationaux pour les femmes, et devrait contribuer à la discussion et favoriser l'échange des pays dans ce domaine. Ce projet est coordonné avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM).

7. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

La coopération entre la CITEL et les organismes internationaux et régionaux est un moyen pour améliorer l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et de réduire le délai de règlement des conflits grâce à un examen rapide des diverses questions. Ces Accords de coopération visent, par la coopération avec d'autres organismes sur des thèmes d'intérêt commun, à susciter la synergie qui permettra d'accroître l'efficacité des parties. En général, ils prévoient la coordination et la coopération dans l'exécution d'activités que les deux parties ont incorporées dans leur programme de travail annuel, comme par exemple : l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun ; la collaboration à des projets conjoints ; les activités de formation et les publications communes. De même, selon ces accords, les parties auront accès aux documents et publications se rapportant à leurs programmes et activités.

La CITEL participe également à des réunions interrégionales en se fondant sur le principe du renforcement du dialogue avec les Représentants des Organisations régionales de télécommunications du monde entier sur les questions traitées dans des organismes internationaux de télécommunications comme l'UIT. Ce rapport permet de faciliter les travaux pendant les Conférences internationales.

Les 20 organisations avec lesquelles la CITEL a signé un Accord de coopération figurent au tableau ci-dessous.

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Association hispano-américaine des Centres de recherche et des entreprises de télécommunications (AHCJET)	Association de centres de recherche et d'entreprises de télécommunications ayant pour but de promouvoir le développement des divers aspects techniques, gestionnels et formatifs concernant les télécommunications, par un accroissement maximal des possibilités dans les domaines de la recherche, des études et de la gestion des entreprises.	Accord signé le : 15 novembre 1996
Association des entreprises de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisme international possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.	Accord signé le : 14 décembre 2001
Alliance pour les solutions dans le secteur des télécommunications (ATIS) Comité T1 (États-Unis d'Amérique)	Fournir les normes nécessaires à la planification, la conception et l'exploitation des télécommunications mondiales de bout en bout et des services de télécommunications connexes.	Accord signé le : 24 août 2001
Union africaine des télécommunications (UAT)	Agence de l'Union africaine (UA) qui a été créée à la Quatrième session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) pour succéder à l'Union panafricaine des télécommunications. Elle a pour objectif de promouvoir le développement rapide de l'infocommunication en Afrique pour obtenir, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité complète entre les pays.	Accord signé le : 13 juin 2003

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Action Caraïbes et Amérique latine (C/LAA)	Organisation privée indépendante pour la promotion du développement économique sous l'égide du secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le Continent américain.	Accord signé le : 16 août 2002
Groupe de développement des systèmes CDMA (CDG)	Consortium de sociétés qui se sont groupées pour jouer un rôle de premier plan dans l'adoption et l'évaluation des systèmes CDMA dans le monde entier.	Accord signé le : 21 octobre 2003
Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)	Organisation indépendante qui coopère avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange ainsi que d'autres organisations interinstitutionnelles pertinentes, et des organisations liées aux services postaux et communications électroniques.	Accord signé le : 21 mars 2002
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	La CTU a été créée en 1989 à Nassau aux Bahamas par le biais d'un accord entre les chefs de gouvernement de la CARICOM (Communauté des Caraïbes). Conformément à ses objectifs, la CTU est notamment habilitée à : (i) promouvoir et soutenir l'élaboration et l'exécution de programmes de télécommunications bilatéraux ou multilatéraux dans la région des Caraïbes en partenariat avec les organisations internationales ou régionales, (ii) organiser des conférences, séminaires et ateliers, et (iii) fournir un forum de discussion et de résolution des questions relatives aux télécommunications de la région.	Accord signé le : 19 mai 2001
Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et élabore des normes européennes dans le secteur des télécommunications.	Accord signé le : 17 juillet 2001
3G Amériques	Promouvoir et faciliter le déploiement de GSM, GPRS, EDGE et UMTS (WCDMA) dans les Amériques.	Accord signé le : 31 août 2004
Forum mondial VSAT	Organisation sans but lucratif, indépendante, qui encourage le développement économique sous l'égide du secteur privé dans le monde y compris les Amériques.	Accord signé le : 1 ^{er} octobre 2003
Fédération astronautique internationale (IAF)	Organisation non gouvernementale et sans but lucratif dont l'objectif est de faire progresser la connaissance de l'espace et le développement et l'application des ressources spatiales au profit de l'humanité.	Accord signé le : 25 août 2003

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Association de l'industrie des télécommunications (TIA) (États-Unis d'Amérique)	Activités de pré-normalisation et de normalisation dans des domaines communs aux télécommunications par un processus fondé sur l'accord de toutes les parties intéressées. A été accréditée par l'Institut national américain des normes (ANSI) et a assuré la conformité de la TIA avec les règles d'ANSI à des fins de transparence et d'équilibre. La TIA a pour objectif de contribuer à une normalisation mondiale au niveau international et coopère très étroitement avec les organisations de normes d'Europe et d'Asie.	Accord signé le : 20 août 2001
Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC)	Créée par les administrations chargées des communications dans les États figurant ci-après conformément à l'Accord portant sur la création d'une Communauté régionale des communications (17 décembre 1991) dans l'objectif de mener de vastes activités de coopération et des actions coordonnées entre ces États dans le domaine des communications postales et des télécommunications. (République d'Azerbaïdjan, République d'Arménie, République de Bélarus, Géorgie, République du Kazakhstan, République kirghize, République de Moldavie, Fédération de Russie, République du Tadjikistan, République de Turquie, Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine)	Accord signé le : 14 août 2002
IA-450	Organisme créé il y a 4 ans pour promouvoir l'utilisation des technologies analogiques et numériques dans la bande de fréquences 400-500 MHz. Il compte actuellement 24 membres, dont 10 opérateurs et 13 membres du secteur.	Accord signé le : 6 mars 2006
ICANN	Organisme international à but non lucratif et œuvrant pour le bienfait du public, qui est chargé de la gestion et supervision de la coordination du système de noms de domaine de l'Internet et de leurs identificateurs uniques. Créé en vertu du Mémoire d'accord entre le Département du commerce des États-Unis et l'ICANN pour la gestion de la transition du Système de noms de domaine (DNS) du gouvernement des États-Unis vers la communauté dans son ensemble. La version la plus récente du Mémoire d'accord se veut être la dernière version et propose une série d'objectifs qui, lorsqu'ils seront réalisés, feront de l'ICANN une organisation totalement indépendante.	Accord signé le : 9 janvier 2008
Société Internet (ISOC)	Organisation internationale de coordination et de coopération mondiale sur l'Internet	Accord signé le : 2 octobre 2008

Organisme	Objectif	Date de signature/ d'expiration
Union postale des Amériques, d'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organisme intergouvernemental ayant pour mission de coordonner la réglementation et l'orientation de l'activité postale en général entre ses pays membres, pour assurer la prestation du service universel dans des conditions d'égalité d'accès, comme moyen de garantir la qualité de la prestation et protéger les droits des clients.	Accord signé le : 29 mai 2002
Union internationale des télécommunications	<p>Organisation internationale du Système des Nations Unies dans laquelle les gouvernements et le secteur privé coordonnent des réseaux et services de télécommunications mondiales. Un Accord a été signé en 1969 entre l'UIT et l'OEA, non la CITELE en particulier.</p> <p>En avril 2004, un Accord propre au programme de formation a été signé avec le Centre d'excellence de l'UIT. À titre de complément, un Accord spécifique tripartite a été signé entre la CITELE, l'UIT et les Centres régionaux de formation qui offrent des cours comportant plusieurs sujets dont les suivants : attributions de chaque organisme, nombre de bourses, droits d'auteur et évaluation de la qualité du matériel. Ces accords sont, en général, en vigueur jusqu'à la fin des cours correspondants.</p> <p>Un Accord de coopération a été signé sur le thème « Appui à l'élimination de la fracture numérique et au développement de la société de l'information dans les Amériques » le 20 août 2007.</p>	Accord signé pour la première fois le 16 mai 1969
Université du district Francisco José de Caldas de Bogota, Colombie	<p>Institution d'état ou officielle d'éducation supérieure, à caractère universitaire, de la catégorie des établissements de district, créée en vertu de l'Accord No 010 du 5 février 1948.</p> <p>Parmi ses objectifs figure notamment la démocratisation du savoir visant à réglementer et garantir, au nom de l'État, le droit social à une éducation supérieure rigoureuse et critique, de qualité, équitable et compétitive sur le plan social, par la recherche, l'enseignement et la prestation de services aux communautés dans le contexte local, national et international.</p>	Accord signé le : novembre 2009

8. STADE D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITELE

8.1 Convention de Lima

La Convention interaméricaine de service de radio amateur a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la Cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES. 130 (V-87)) et amendée à la Première Réunion extraordinaire de l'Assemblée de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet instrument met à la disposition des citoyens d'un État membre les services radio amateur sur le territoire d'un autre État membre.

Cette convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est le dépositaire de l'instrument original et des ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
Argentine	14/08/87	RA 11/03/90	06/12/90
Bolivie	14/08/87		
Brésil	14/08/87		
Canada		AD 06/04/89	18/05/89
Chili	14/08/87		
Colombie	14/08/87		
Guatemala		AD 05/12/89	22/01/90
Haïti	14/08/87		
Mexique		AD 13/03/89	21/06/89
Paraguay	07/09/95	RA 24/05/95	15/09/95
Pérou	14/08/87		
Suriname	14/08/87		
États-Unis d'Amérique	14/08/87	AC 21/02/91	20/03/91
Uruguay	14/08/87		
Venezuela		AD 14/10/88	30/11/88

RA = ratification

AC = acceptation

AD = adhésion

Les signatures non assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *a* de l'article 7 et de l'article 10 de la Convention, ces États sont parties à cet instrument) sont celles des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures assujetties à la ratification, à l'approbation ou à l'acceptation (en vertu de l'alinéa *b* de l'article 7 de la Convention) sont celles des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay.

8.2 Convention interaméricaine sur un permis international d'opérateurs radio amateur (PIRA)

Cette Convention a été approuvée par la Deuxième Réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL en décembre 1994 (COM/CITEL RES.5 (II-94)). Elle a été adoptée ultérieurement à Montrouis (Haïti) à l'occasion de la Vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale (AG/RES. 1316 (XXV-O/95)).

Cette Convention autorise le fonctionnement temporaire de stations de radio amateur dans un État membre par des détenteurs de permis PIRA délivrés par un autre État membre, sans autre formalité. Tout État membre peut délivrer à ses citoyens un permis d’opérer dans d’autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le Secrétariat général de l’OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d’acceptation (AC) et d’adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l’instrument
Argentine		AD 29/01/97	03/03/97
Brésil	24/01/97	RA 19/08/99	28/09/99
Canada	27/09/95	AC 27/09/95	27/09/95
El Salvador	18/03/99	RA 08/02/02	08/03/02
Panama	09/04/02	RA 03/02/03	27/03/03
Pérou	15/09/95	RA 28/12/95	24/01/96
États-Unis d’Amérique	08/06/95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16/08/01
Uruguay	08/06/95		
Venezuela	05/02/95		

8.3 Protocole d’amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international d’opérateurs radio amateur (PIRA)

Dans sa résolution AG/RES. 1947 (XXXIII-O/03), la Trente-troisième Session ordinaire de l’Assemblée générale de l’OEA a adopté le Protocole relatif à la Convention sur le PIRA dans le but d’octroyer aux titulaires de permis d’opérateurs radio amateur des États membres de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), qui ont mis en application la Recommandation « Permis CEPT d’opérateur radio amateur » (T/R 61-01), les mêmes droits et privilèges accordés aux titulaires du permis PIRA dans les États membres de la CITELE qui deviennent parties au Protocole, à condition que la CEPT octroie à tous les titulaires du permis PIRA les mêmes droits et privilèges dont jouissent les titulaires du permis CEPT d’opérateurs radio amateur dans les États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la recommandation précitée.

Cette nouvelle procédure réduira la charge de travail des pays et, par conséquent, les coûts et afférents et revêtira une importance fondamentale, notamment dans les situations d’urgence. Le Secrétariat général de l’OEA est le dépositaire des instruments de ratification (RA), d’acceptation (AC) et d’adhésion (AD).

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l’instrument
El Salvador	21/07/10		15/09/10
Panama	21/11/06	RA	21/11/06

Ce Protocole est entré en vigueur le trentième jour à partir de la date à laquelle les États signataires en sont devenues Parties.

Les États membres sont instamment invités à signer la Convention et le Protocole d’amendement, compte tenu de l’importance que revêt ce moyen de communication en cas de catastrophe.

9. ACTIVITÉS DE FORMATION MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE LA CITEL/OEA

La CITEL dispose de 20 centres régionaux de formation dans toute la région, et travaille en étroite collaboration avec le Centre d'excellence de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour les Amériques.

La préparation du programme de cours pour la mise en place des bourses s'est réalisée à partir des enquêtes sur les besoins de formation en télécommunications dans la région. En 2012, conformément à la résolution approuvée par la COM/CITEL RES. 240 (XXV-11) 66 bourses d'études ont été accordées à 18 États membres dont 7 cours en ligne et 5 cours présentiels, selon les détails figurant au tableau ci-dessous où les bourses qui n'ont pas été acceptées ou ont été éliminés. La CITEL disposait en 2012 d'un budget du Fonds ordinaire de USD \$ 5 000 du ministère du Département des ressources humaines et de USD \$ 9 000 au début (Résolution COM/CITEL RES. 243 (XXV-11)). Le Fonds ordinaire et la CITEL a été réduit et un paiement de USD \$ 3 400 a dû être transféré en 2013. L'utilisation du budget sera indiquée à la section du budget.

COURS	CENTRE	DATE, LIEU ET LANGUE	NOMBRE DE BOURSES ACCORDÉES ET UTILISÉES
1. Cours présentiel sur la téléphonie IP.	Universidad Nacional de Asunción Centro de Innovación Tecnológica CITEC-FIUNA	4 au 8 juin 2012-03-21 Asunción, Paraguay (espagnol)	1 billet d'avion aller-retour à partir du pays d'origine jusqu'au lieu des études en classe économique (CITEL) (CITEC-FIUNA assume les frais de logement, le déjeuner et l'assurance médicale.)
2. Cours présentiel sur les Mini MBA en télécommunications	NEOTELIS (Canada)	9 au 20 juillet 2012 Montréal, Canada (anglais)	1 billet d'avion aller-retour à partir du pays d'origine jusqu'au lieu des études en classe économique (Programme de bourses pour le développement professionnel) (Neotelis assume les frais de transport de l'aéroport jusqu'à l'hôtel et vice-versa, fournit le manuel de formation en copie imprimée et copie électronique, le déjeuner et les pause-café, pendant les jours de formation)
3. Cours présentiel sur les questions réglementaires et de privatisation en télécommunications	Instituto de Entrenamiento en Telecomunicaciones de États-Unis (USTTI)	23 au 27 juillet 2012 Washington, DC, États-Unis d'Amérique (anglais)	Il n'y avait pas de candidats pour satisfaire les exigences minimales.
4. Cours sur les technologies de réseaux de quatrième génération	Instituto Nacional de Investigación et Capacitación de Telecomunicaciones du Pérou (INICTEL-UNI)	24 septembre au 26 octobre 2012 À distance Plate-forme UIT (espagnol)	8 bourses d'inscription (CITEL)
5. Cours sur la gestion du spectre radioélectrique utilisant les outils de dernière génération	Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT)	24 septembre au 19 octobre 2012 À distance Plate-forme UIT (espagnol)	9 bourses d'inscription (CITEL)

COURS	CENTRE	DATE, LIEU ET LANGUE	NOMBRE DE BOURSES ACCORDÉES ET UTILISÉES
6. Cours présentiel sur les questions essentielles de réglementation des télécommunications	NEOTELIS (Canada)	10 au 21 septembre 2012 Londres, Royaume-Uni (anglais)	Un billet d'avion aller-retour a été accordé à partir du pays d'origine jusqu'au lieu des études en classe économique (Programme de bourses pour le développement professionnel). Toutefois, le cours n'a pu avoir lieu en raison d'un problème de visa du participant. (Neotelis assume les frais de transport de l'aéroport jusqu'à l'hôtel et vice-versa, fournit le manuel de formation en copie imprimée et copie électronique, le déjeuner et les pause-café durant la formation)
7. Gestion de radioamateurs pour les régulateurs	Instituto de Entrenamiento en Telecomunicaciones de États-Unis (USTTI)	1er au 5 octobre 2012 (anglais)	Il n'y avait pas de candidats pour satisfaire les exigences minimales.
8. Cours sur la conception et la mise en oeuvre des réseaux d'accès multiservices par fibre optique jusqu'au domicile de l'utilisateur (FTTH)	Facultad de Ingeniería et Tecnologías de la Universidad Católica du Uruguay	1 octobre au 2 novembre 2012 À distance Plate-formeUIT (espagnol)	12 bourses d'inscription (CITEL)
9. Cours sur la gouvernance de l'Internet. Les processus, thèmes et institutions	Centro de Capacitación en Alta Tecnología (CCAT)	1 au 26 octobre 2012 À distance Plate-formeCCAT (espagnol)	2 bourses d'inscription (CITEL)
10. Sécurité dans les réseaux de télécommunications	Centro de Innovación Tecnológica-Facultad de Ingeniería de la Universidad Nacional de Asunción (CITEC-FIUNA)	15 au 19 octobre 2012 (1 semaine) Asunción, Paraguay (espagnol)	1 billet d'avion en classe économique (OEA/CITEL) (CITEC-FIUNA assume les frais de logement, le déjeuner et l'assurance médicale.)
11. Cours sur les systèmes de télévision numérique terrestre (TVD-T)	Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT)	22 octobre au 16 novembre 2012 À distance (espagnol)	5 bourses d'inscription (CITEL)
12. Bande large mobile et TV mobile IMT 3G/4G	Instituto de Entrenamiento en Telecomunicaciones de États-Unis (USTTI)	29 octobre au 2 novembre 2012 (anglais)	2 bourses de l'USTTI de 400 USD sans les frais administratifs de 150 USD.
13. Cours présentiel sur les communications en cas d'urgence	Instituto de Entrenamiento en Telecomunicaciones de États-Unis (USTTI)	29 octobre au 2 novembre 2012 Washington, DC, États-Unis d'Amérique (anglais)	4 billets d'avion aller-retour à partir du pays d'origine jusqu'au lieu des études en classe économique (Programme de bourses pour le développement professionnel) (L'USTTI offre une bourse de S\$400 sans les frais administratifs de 150 USD).

COURS	CENTRE	DATE, LIEU ET LANGUE	NOMBRE DE BOURSES ACCORDÉES ET UTILISÉES
14. Cours sur les réseaux avancés de télécommunications	Instituto Tecnológico de Buenos Aires (ITBA)	Première partie: du 3 au 21 de décembre Deuxième partie: du 7 au 18 janvier (5 semaines) À distance (espagnol)	8 bourses d'inscription (CITEL).
15. Cours sur l'introduction au LTE	Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT)	2 semaines de course du 3 au 14 décembre de 2012 2 semaines de course du 7 au 18 janvier 2013 (4 semaines) À distance (espagnol)	13 bourses d'inscription (CITEL). À l'élaboration de ce rapport, l'on ne disposait pas encore de la description du cours. Les bourses ne seront pas accordées aux participants qui n'auront pas manifesté leur intérêt au cours.
16. Cours sur large bande et les villes numériques	Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT)	Première partie: 3 au 21 décembre 2012. Deuxième partie: 7 au 26 janvier 2013 (6 semaines) À distance (espagnol)	Cours annulé par le Centre offrant la bourse (COMTELCA) et UIT
17. Sessions virtuelles et clinique virtuelle de routage avancé	Internet Society (ISOC)	À distance (espagnol/anglais)	Cours reporté à 2013
18. Sessions virtuelles et clinique virtuelle IPv6 pour les petits fournisseurs	Registro de Direcciones de Internet para América Latina et el Caribe (LACNIC)/ Internet Society (ISOC)	À distance (espagnol/anglais)	Cours reporté à 2013
19. Sessions virtuelles et clinique virtuelle sur la sécurité dans le routage et la certification des ressources de l'Internet	Registro de Direcciones de Internet para América Latina et el Caribe (LACNIC)	À distance (espagnol/anglais)	Cours reporté à 2013

Les conditions pour offrir des cours de Centres régionaux de formation et l'UIT ont été adoptées par la résolution COM/CITEL RES. 240 (XXV-11):

1. Le nombre maximum d'étudiants dans chaque groupe par cours d'enseignement à distance est de 35 participants.
2. Le coût maximal d'inscription à tous les cours d'enseignement à distance au moyen d'une bourse de la CITEL ne dépasse pas 200 USD.
3. 10 % du montant total recouvré au titre de l'inscription des bénéficiaires d'une bourse de la CITEL/OEA pour les cours à distance offerts par l'intermédiaire du Centre d'excellence de l'UIT sont déposés dans un compte qui sera utilisé comme ressources budgétaires initiales pour le programme de cours des prochaines années et avec l'autorisation du Centre de coordination pour le développement des ressources humaines.

L'état récapitulatif des bourses **utilisées** en 2012 figure au tableau ci-dessous. Les États membres sont invités à présenter des candidats aux offres de bourses

PAYS	TOTAL
ANTIGUA-ET-BARBUDA	0
ARGENTINE	6
BAHAMAS	0
BARBADE	0
BELIZE	0
BOLIVIE	3
BRÉSIL	0
CANADA	0
CHILI	0
COLOMBIE	12
COSTA RICA	9
DOMINIQUE (COMMONWEALTH DE)	0
ÉQUATEUR	1
EL SALVADOR	5
ÉTATS-UNIS D' AMÉRIQUE	0
GRENADE	0
GUATEMALA	0
GUYANE	0
HAÏTI	3
HONDURAS	2
JAMAÏQUE	2
MEXIQUE	3
NICARAGUA	1
PANAMA	5
PARAGUAY	1
PÉROU	2
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	8
SAINT-KITTS-ETS-LES	0
SAINTE-LUCIE	0
SAINTE-VINCENT-ET-LES GRENADINES	1
SURINAME	0
TRINITE-ET-TOBAGO	0
URUGUAY	1
VENEZUELA	1
TOTAL BOURSES UTILISÉES	66
TOTAL PAYS	

En 2013, le Département de développement des ressources humaines disposera d'un budget de USD \$ 5000 au titre de fonds ordinaire, et la CITEL d'un fonds ordinaire de USD \$ 4100.

Le programme de bourses pour 2013 tiendra compte des besoins prioritaires des États membres en matière de formation.

10. BUDGET DE LA CITEL

10.1 Budget et exécution pour 2012

	Allocation (en milliers de dollars USD)	Dépenses au 31/12/2012
Voyages		2,5
Préparation de documents	1,7	0,7
Matériel et fournitures de bureau	10,4	21,5
Services contractuels (Traducteurs, interprètes, personnel de soutien)	97,7	83,9
Autres coûts	6,9	6,3
Total partiel	121,0	114,9
Personnel du Secrétariat exécutif	466,9	466,1
TOTAL	587,9	581,0

10.2 Budget pour 2013

Pour 2013, l'allocation prévue du Fonds ordinaire de l'OEA à la CITEL s'élève à 531 900 USD.

	Allocation pour 2012 (en milliers de dollars USD)	Allocation pour 2013 (en milliers de dollars USD)	Pourcentage de variation entre les budgets 2012 et 2013
Dépenses de personnel	466,9	447,6*	- 4,1 %
Dépenses au titre des activités	121,0	84,3	- 30,3 %
TOTAL	587,9	531,9	- 9,5 %

10.3 Bourses

A été alloué en 2012 à la CITEL un budget du Fonds ordinaire de USD \$ 5 000 du Département de développement des ressources humaines et 9.000 USD de la CITEL (COM/CITEL RES. 243 (XXV-11)). Le total de 5 000 USD du budget du Département de développement des ressources humaines a été utilisé et l'on a transféré, 7 305 USD du fonds du budget ordinaire de la CITEL et 1535,55 USD d'un fonds spécifique. En raison de compressions budgétaires dans le fonds ordinaire de 3 400 USD de la CITEL, ont été transférés au budget de 2013. Jusqu'au 12 novembre 2012, le nombre total de bourses accordées et utilisées par la CITEL s'élevait à 66 conformément aux détails fournis à la section 9.

10.4 Fonds extérieurs

Toute entité, organisation ou institution ayant un rapport avec le secteur des télécommunications et dotée de la personnalité juridique, peut, avec l'approbation de l'État membre correspondant de la CITEL,

devenir membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes des entités qui souhaitent devenir membres d'un CCP sont acheminées par l'État membre, accompagnées d'une indication de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la valeur de l'unité de contribution équivaut à 3 000 USD pour chaque Comité consultatif permanent. Elle a été approuvée lors de la V^{ème} Réunion de l'Assemblée ordinaire de la CITEL par le biais de la résolution CITEL/RES. 60 (V-10).

Au 31 décembre 2012, la CITEL avait reçu des membres associés un montant total de 323 764,00 USD réparti de la manière suivante :

	CCP.I	CCP.II
2012	115 410	183 154
2011	7 735	17 475
TOTAL :	123 145	200 619

Pour 2012, le montant total des contributions non encore versées s'élève à 8 842 USD.

	CCP.I	CCP.II
2012	4 921	3 921

La CITEL a 104 membres associés. Le montant des arriérés de paiement au titre des contributions s'élève à :

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
2011	2 474	3 847	6 321

Le tableau ci-dessous reprend en détail, au 31 décembre 2012, l'utilisation des fonds extérieurs (spécifiques) par CCP, exprimée en dollars des États-Unis :

COMITÉ	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
CCP.I			
Solde initial au 1/1/12	5 363		
Recettes au 31/12/12	123 145		
TOTAL PARTIEL	128 508	123 037	5 471
CCP.II			
Solde initial au 1/1/12	57 769		
Recettes au 30/11/12	200 619		
TOTAL PARTIEL	258 388	228 925	29 463
TOTAL AU 31/12/2012	386 896	351 960	34 934

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2013

Réunion	Date	Lieu
Séminaire sur les services de satellite fixes et mobiles	7 avril 2013	Colombie
XXI CCP.II	8 - 12 avril 2013	Colombie
XXII ^{ème} CCP.I	20 - 24 mai 2013	Argentine
XXX ^{ème} Groupe de travail en prélude aux réunions du Conseil de l'UIT	11 – 21 juin 2013	Genève, Suisse
Session 2012 du Conseil	11 – 21 juin 2013	Genève, Suisse
XVIII ^{ème} Comité de coordination (STE)	Juillet 2013	Vidéoconférence ou via Internet
XXII ^{ème} CCP.II	9 – 13 septembre 2013	À confirmer
XXIII ^{ème} CCP.I	7 – 11 octobre 2013	À confirmer
XXVII ^{ème} COM/CITEL	2 – 3 décembre 2013	À confirmer

12. RÉOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

Le projet de résolution ci-joint a été adopté lors de la XXVI^e la Réunion du COM/CITEL Etats-Unis d'Amérique du au décembre par le biais de la Décision COM/CITEL DEC. 84 (XXVI-12).

PROJET DE RÉSOLUTION

AG/RES. XXX (XLIII-O/13)

APPUI DE LA CITEL À LA MISE EN APPLICATION DES RÉSULTATS DU VI^{ème} SOMMET DES AMÉRIQUES ET DES CONFÉRENCES MONDIALES DE HAUT NIVEAU DE 2012

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

RAPPELANT QUE:

- a) La résolution COM/CITEL RES. 242 (XXV-11) « Contribution de la CITEL au VI^{ème} Sommet des Amériques » a invité les États membres de la CITEL à transmettre à leur coordinateur national du VI^{ème} Sommet des Amériques des documents lors de diverses réunions de la CITEL afin de refléter l'impact positif de la communication et télécommunications et technologies de l'information (TIC) sur les questions de grande importance dans la région telles que l'inclusion sociale, la sécurité publique, la prévention de l'atténuation des catastrophes naturelles, la promotion et l'accès et l'utilisation de la technologie;
- b) Le travail réalisé par la CITEL, en tant qu'agence régionale des télécommunications des Amériques en 2012 à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-12) de l'Union internationale des télécommunications, en présentant plus de 200 propositions interaméricaines de modifications au Règlement des radiocommunications, qui est le traité international régissant l'utilisation du spectre de fréquences radioélectriques et des orbites des satellites géostationnaires ou non;
- c) La CITEL a participé activement aux préparatifs du Sommet de «Connectivité des Amériques» (Panama City, Panama, du 17 au 19 juillet 2012) dont l'objectif était de mobiliser les ressources humaines, financières, techniques pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI);
- d) Par décision de la Troisième Séance plénière du Comité consultatif permanent I: Télécommunications/Technologies de l'information et de la communication (PCC) 39 propositions interaméricaines ont été acheminées à l'Assemblée mondiale pour la normalisation des télécommunications 2012 (AMNT-12) (Dubai, Émirats arabes unis, 20 au 29 novembre 2012)) et 14 propositions interaméricaines à la Conférence mondiale pour la normalisation des télécommunications (CMTI-12) (Dubai, Émirats arabes unis, 3 au 14 décembre 2012),

CONSIDÉRANT QUE:

- a) La CMR-12 a adopté des résolutions de grande envergure dans les domaines de large bande mobile, du dividende numérique, des interférences, de la coordination et de la notification des réseaux de satellite et a élaboré l'ordre du jour de la CMR-15 qui porte sur des sujets de grande importance pour la région, vu que le spectre radioélectrique est une ressource finie, mais les conditions de fréquence et la multiplicité des applications de radiocommunications augmentent, d'où la nécessité de continuer d'évaluer les procédures réglementaires afin de répondre aux besoins des administrations;
- b) Lors du VI^{ème} Sommet des Amériques ont été approuvés les mandats dans les domaines de «l'intégration des infrastructures matérielles dans les Amériques», « l'accès et l'utilisation des technologies

de l'information et communication », « la pauvreté, l'inégalité et l'injustice », « et la réduction de la gestion des risques de catastrophe "et" la sécurité des citoyens et la criminalité transnationale organisée "avec les dispositions qui se rapportent directement au travail de la CITEL;

c) L'AMNT-12 déterminera la prochaine période d'études du Secteur de la normalisation de l'UIT et CMTI-12 examinera le Règlement actuel télécommunications internationales (RTT), qui sert de traité mondial contraignant et qui décrit les principes régissant le trafic vocal international, des données vidéo et jette les bases de verser l'innovation continue et la croissance du marché;

d) Au premier trimestre de 2014 devrait se tenir la VIe Assemblée de la CITEL à Saint-Domingue, République dominicaine, qui est le Forum interaméricain pour que les plus hautes autorités en matière de télécommunications/TIC dans les États membres de la CITEL échantent leurs vues et expériences, tout en adoptant les bonnes décisions afin d'orienter leurs activités, de sorte qu'en 2013, elles puissent commencer leurs préparatifs,

RÉAFFIRMANT:

a) Qu'en tant que principal forum multilatéral du Continent, l'OEA doit jouer un rôle unique dans le renforcement de la connectivité de la région afin de contribuer à son développement socio-économique;

b) Que la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) doit jouer un rôle crucial pour fixer un point de repère dans les Amériques concernant la société de l'information et qu'elle s'est révélée un mécanisme efficace pour faciliter les contributions États membres lors de conférences internationales.

DÉCIDE :

1. D'inviter les États membres à participer activement aux activités liées à la préparation de la CMR-15, la VIe Assemblée de la CITEL en 2014, la Conférence mondiale de développement des télécommunications en 2014 et la Conférence des plénipotentiaires, le cas échéant, en vue d'y arriver dans une position forte et appuyé par la région.

2. De souligner que les compétences de base de la CITEL dans le domaine des TIC, comme l'aide à combler le fossé numérique, la coopération régionale et internationale, la gestion du spectre radioélectrique et la diffusion de l'information, revêtent une importance cruciale dans la construction de la société d'informations.

3. De charger le Secrétaire général de l'OEA de continuer à fournir à la CITEL l'appui nécessaire afin d'assurer la continuité dans l'exécution de ses mandats.

4. D'encourager les États membres et membres associés de la CITEL à soumettre des propositions et contributions pour les réunions de la CITEL et, si possible, à verser des contributions financières volontaires à faire des travaux qui permettent de favoriser le développement, la coordination et la mise en œuvre des projets, des stratégies et, le cas échéant, d'élargir l'accès et des TIC.

5. De demander à la CITEL de présenter un rapport de suivi à l'Assemblée générale lors de sa prochaine Session ordinaire.

ANNEXES

A. Membres associés

B. Liste des réunions tenues en 2012.

Résultats quantifiables de la CITELE pour 2012

C. Titres des résolutions, recommandations et décisions approuvées en 2012.

ANNEXE A

MEMBRES ASSOCIÉS LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS CCP.I : TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC (au 31 décembre 2011)

Numéro	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	ALCATEL-LUCENT DE ARGENTINA S.A.	1.0
2	Argentine	GOOGLE ARGENTINA SRL	1.0
3	Argentine	NOKIA ARGENTINA	1.0
4	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINA	1.0
5	Brésil	MICROSOFT INFORMATICA LTDA.	1.0
6	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
7	Brésil	Oi S.A.	1.0
8	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
9	Canada	RESEARCH IN MOTION LTD.	1.0
10	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1.0
11	Chili	CISCO SYSTEMS CHILE	1.0
12	Chili	ENTEL PCS TÉLÉCOMMUNICATIONS S.A.	1.0
13	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA MOVIL DE COLOMBIA (ASOMOVIL)	1.0
14	Colombie	ASOCIACION COLOMBIANA DE INGENIEROS (ACIEM)	1.0
15	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
16	Equateur	CORPORACION NACIONAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CNT S.A.	1.0
17	Mexique	AMERICA MOVIL, S.A.B. DE C.V.	1.0
18	Mexique	CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR CABLE (CANITEC)	1.0
19	Mexique	ERICSSON TELECOM, S.A. DE C.V.	1.5
20	Mexique	SATELITES MEXICANOS, S.A. DE C.V. (SATMEX)	1.0
21	Mexique	TELCORDIA TECHNOLOGIES MEXICO	1.0
22	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0
23	Pérou	TELEFONICA DU PERU S.A.A.	1.0
24	République Dominicaine	COMPAÑIA DOMINICANA DE TELEFONOS C x A (CODETEL)	1.0
25	Uruguay	LACTLD (LATIN AMERICAN & CARIBBEAN TOP LEVEL DOMAIN ASSOCIATION)	1.0
26	Uruguay	REGISTRO REGIONAL DE DIRECCIONES DE INTERNET POUR AMERICA LATINA Y CARIBE (LACNIC)	1.0
27	États-Unis	AMERICAN REGISTRY FOR INTERNET NUMBERS (ARIN)	1.0
28	États-Unis	ASCOM NETWORK TESTING	1.0
29	États-Unis	ATIS	1.0
30	États-Unis	AT&T	1.0
31	États-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
32	États-Unis	GSM LATIN AMERICA	1.0
33	États-Unis	NOKIA, INC.	1.0
34	États-Unis	NEUSTAR, INC.	1.0
35	États-Unis	ORANGE BUSINESS SERVICES ("ORANGE")	1.0

36	États-Unis	ROBERT BOSCH LLC	1.0
37	États-Unis	QUALCOMM, INC.	1.0
38	États-Unis	TELECOMMUNICATIONS MANAGEMENT GROUP, INC. (TMG)	1.0
39	États-Unis	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0
40	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
41	Venezuela	TELEFONICA DE VENEZUELA C.A. (Ex-TELCEL C.A.)	1.0
NOMBRE D'UNITÉS CCP.II, TOTAL:			41.5

**LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS
CCP.II : RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS RADIODIFFUSION
(au 31 décembre 2011)**

Numeró	Pays	Nom de la société	Nombre d'unités
1	Argentine	EMPRESA ARGENTINA DE SOLUCIONES SATELITALES S.A. (AR-SAT S.A.)	1.0
2	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINA	1.0
3	Brésil	ASSOCIAÇÃO BRÉSIL ERA DE EMISSORAS DE RADIO E TELEVISÃO (ABERT)	1.0
4	Brésil	ERICSSON TELECOMUNICAÇÕES S.A.	1.0
5	Brésil	FORUM DO SISTEMA BRASILEIRO DE TV DIGITAL TERRESTRE (Fórum SBTVD)	1.0
6	Brésil	HISPAMAR SATELITES S.A.	1.0
7	Brésil	HNS AMERICAS COMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
8	Brésil	INTEL SEMICONDUCTORES DO BRÉSIL	1.0
9	Brésil	MOTOROLA DO BRÉSIL	1.0
10	Brésil	NEXTEL TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
11	Brésil	NOKIA SIEMENS NETWORKS DO BRASIL SISTEMAS DE COMUNICAÇÕES LTD.	1.0
12	Brésil	Oi S.A.	1.0
13	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
14	Brésil	SHMID TELECOM BRÉSIL LTDA.	1.0
15	Brésil	SINDITELEBRÉSIL – SINDICATO NACIONAL DAS EMPRESAS DE TELEFONICA S.A. E DE SERVIÇO MOVEL CELULAR E PERSONAL	1.0
16	Brésil	STAR ONE S.A.	1.0
17	Brésil	TELESAT BRÉSIL CAPACIDADE DE SATELITES LTDA.	1.0
18	Brésil	VIVO	1.0
19	Canada	BOEING CANADA TECHNOLOGIES	1.0
20	Canada	LS TELCOM LTD.	1.0
21	Canada	RESEARCH IN MOTION LTD.	1.0
22	Canada	ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1.0
23	Canada	TELESAT CANADA	1.0
24	Chili	ENTEL PCS TÊLÉCOMMUNICATIONS S.A.	1.0
25	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
26	Colombie	ASOCIACION DE LA INDUSTRIA MOVIL DE COLOMBIA (ASOMOVIL)	1.0
27	Colombie	ASOCIACION COLOMBIANA DE INGENIEROS (ACIEM)	1.0
28	Colombie	INTEL TECNOLOGIA DE COLOMBIA S.A.	1.0

29	Colombie	TES AMERICA ANDINA LTDA.	1.0
30	El Salvador	ERICSSON EL SALVADOR, S.A. DE C.V.	1.0
31	Mexique	AMERICA MOVIL, S.A.B. DE C.V.	1.0
32	Mexique	CAMARA NACIONAL DE LA INDUSTRIA DE TV POR CABLE (CANITEC)	1.0
33	Mexique	COMUNICACIONES NEXTEL DE MEXICO, S.A. DE C.V.	1.0
34	Mexique	ERICSSON TELECOM, S.A. DE C.V.	1.5
35	Mexique	MOTOROLA DE MEXICO S.A. DE C.V.	1.0
36	Mexique	QUALCOMM WIRELESS SERVICES MEXICO S.A. DE C.V.	1.0
37	Mexique	SATELITES MEXICANOS S.A. DE C.V. (SATMEX)	1.0
38	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0
39	Pérou	TELEFONICA DU PERU S.A.A.	1.0
40	République Dominicaine	ORANGE DOMINICANA	1.0
41	États-Unis	4G AMERICAS	1.0
42	États-Unis	ALCATEL-LUCENT	1.0
43	États-Unis	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
44	États-Unis	GSM LATIN AMERICA	1.0
45	États-Unis	HUGHES NETWORK SYSTEMS, INC.	1.0
46	États-Unis	INMARSAT GLOBAL, LTD.	1.0
47	États-Unis	INTELSAT CORPORATION	1.0
48	États-Unis	IRIDIUM SATELLITE LLC	1.0
49	États-Unis	ITT INDUSTRIES	1.0
50	États-Unis	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1.0
51	États-Unis	MOTOROLA MOBILITY INC.	1.0
52	États-Unis	MOTOROLA SOLUTIONS INC.	1.0
53	États-Unis	NEW SKIES SATELLITE INC.	1.0
54	États-Unis	NOKIA, INC.	1.0
55	États-Unis	QUALCOMM. INC.	1.0
56	États-Unis	ROBERT BOSCH LLC	1.0
57	États-Unis	SES AMERICOM	1.0
58	États-Unis	SKY TERRA L.P.	1.0
59	États-Unis	THE BOEING COMPANY	1.0
60	États-Unis	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0
61	États-Unis	WiMAX Forum	1.0
62	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
63	Venezuela	TELEFONICA DE VENEZUELA C.A.	1.0
NOMBRE D'UNITÉS CCP.II, TOTAL:			63.5

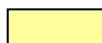
ANNEXE B

LISTE DES RÉUNIONS TENUES EN 2012

DATE	RÉUNION	Lieu
16-20 janvier 2012	Assemblée des radiocommunications 2012 (AR-12)	Genève, Suisse
23 janvier – 17 février 2012	Conférence mondiale des radiocommunications	Genève, Suisse
22 janvier – 17 février 2012	Réunion du Groupe de travail pour la préparation de la CMR-12	Genève, Suisse
15 février 2012	XVII ^e Réunion du Comité de coordination	Conférence via Internet
20-21 février 2012	Première Session de la Réunion préparatoire de la Conférence pour la CMR-15	Genève, Suisse
27-29 février 2012	Groupe de travail du Conseil pour les préparatifs pour la CMTI 2012 (GTC-CMTI12)	Genève, Suisse
1 mars 2012	Table ronde des organisations et agences participant au développement des télécommunications/TIC dans les Amériques	Genève, Suisse
14-15 avril 2012	VI Sommet des Amériques	Cartagena de Indias, Colombie
23-25 avril 2012	Groupe de travail du Conseil pour les travaux préparatoires à la CMTI 2012 (GTC-CMTI12)	Genève, Suisse
14-15 mai 2012	Réunion préparatoire de l'AMNT/CMTI de l'UIT	Buenos Aires, Argentine
16 mai 2012	Séminaire sur les solutions régionales pour les tarifs de terminaison de téléphonie mobile à mobile (MTR-MTM)	Buenos Aires, Argentine
16-19 mai 2012	Réunion du CCP.I	Buenos Aires, Argentine
20-21 juin 2012	Groupe de travail du Conseil pour les travaux préparatoires à la CMTI 2012 (GTC-CMTI12)	Genève, Suisse
2-6 juillet 2012	Réunion du CCP.II	Bucaramanga, Colombie
3 juillet 2012	Séminaire sur les résultats de la CMR-12 et les prochaines questions relatives au satellite	Bucaramanga, Colombie
4-13 juillet 2012	XXIX ^{ème} Groupe de travail pour les travaux préparatoires aux réunions du Conseil de l'UIT	Genève, Suisse
4-13 juillet 2012	Session 2012 du Conseil	Genève, Suisse
17-19 juillet 2012	Connectivité des Amériques	Ciudad de Panamá, Panama
6 septembre 2012	XVIII ^e Réunion du Comité de coordination	Conférence via Internet
10 septembre 2012	Séminaire sur le cadre des normes de l'Internet	San Salvador, El Salvador
12 septembre 2012	Séminaire sur le Cloud Computing	San Salvador, El Salvador

DATE	RÉUNION	Lieu
11-14 septembre 2012	XXIe Réunion du CCP.I	San Salvador, El Salvador
22-27 octobre 2012	XXe Réunion du CCP.II	Mexique DF, Mexique
24-25 octobre 2012	2 ^a Conférence latino-américaine du spectre, co-organisée par la Commission fédérale des télécommunications et l'entreprise Policy Tracker.	Mexique DF, Mexique
13-14 novembre 2012	XXVIe Réunion du COM/CITEL	Washington, DC, États-Unis
19 novembre au 14 décembre 2012	Réunions du Bureau du Rapporteur de la CITEL préparatoire à l'AMNT/CMTI	Dubai, Émirats arabes unis
19 novembre 2012	Symposium des normes mondiales	Dubai, Émirats arabes unis
20-29 novembre 2012	Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-12)	Dubai, Émirats arabes unis
3-14 décembre 2012	Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI 12)	Dubai, Émirats arabes unis

Réunions de l'UIT



RÉSULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR 2012

CONCEPT	NOMBRE EFFECTIF/PRÉVU
Nombre de réunions organisées par la CITEL en 2012	16
Nombre de participants aux réunions	610
Nombre de documents élaborés aux réunions de la CITEL en 2012	1 927
Nombre de résolutions approuvées par les Comités	23
Nombre de recommandations approuvées par les Comités	9
Nombre de décisions approuvées par les Comités	47
Nombre de séminaires et d'ateliers réalisés par les Comités	3
Nombre de cours d'enseignement à distance de télécommunications du programme de la CITEL dispensés en 2012	7
Nombre de cours présentiels de télécommunications du programme de la CITEL dispensés en 2012	5
Nombre de bourses utilisées par la CITEL en 2012	66
Nombre de membres associés au 31 décembre 2012	104
Nombre de Centres régionaux de formation en 2011	21
Nombre d'Accords de coopération signés au 31 décembre 2012	20

ANNEXE C

TITRES DES RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2011

(Date : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)

C.1 COMITÉ DIRECTEUR PERMANENT DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL RES. 245 (XXVI-12)	PROGRAMME DE COURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA CITEL POUR L'ANNÉE 2013
COM/CITEL RES. 246 (XXVI-12)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXVIIÈME RÉUNION DU COM/CITEL
COM/CITEL RES. 247 (XXVI-12)	PRÉPARATION DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE LA CITEL
COM/CITEL RES. 248 (XXVI-12)	ADOPTION DU PLAN D'OPÉRATIONS POUR 2013 DE LA CITEL POUR L'ANNÉE 2012
COM/CITEL RES. 249 (XXVI-12)	SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE LA CITEL EN 2013 ET À L'AVENIR

DÉCISIONS

COM/CITEL DEC. 83 (XXVI-12)	CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ VIRTUELLE POUR LA PRÉPARATION DE LA CMDT-14 ET LA PP-14
COM/CITEL DEC. 84 (XXVI-12)	TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CITEL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEI

C.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: TÉLÉCOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 197 (XX-12)	SÉMINAIRE D'INFORMATIQUE EN NUAGE
CCP.I/RES. 198 (XX-12)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, SIÈGE ET DATE DE LA XXIÈME RÉUNION DU CCP.I
CCP.I/RES. 199 (XX-12)	DOSSIER TECHNIQUE « POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BANDE LARGE DANS LES AMÉRIQUES »
CCP.I/RES. 200 (XX-12)	RÉSULTATS DU SIXIÈME SOMMET DES AMÉRIQUES
CCP.I/RES. 201 (XX-12)	COORDINATION DES TRAVAUX ET SUITE AUX RÉSULTATS DU SOMMET DE CONNECTIVITÉ DES AMÉRIQUES
CCP.I/RES. 202 (XX-12)	CRÉATION DU DOSSIER TECHNIQUE "NUMÉROTAGE ET DIRECTIVES DANS LES COMMUNICATIONS DE MACHINE À MACHINE (M2M)"
CCP.I/REC. 203 (XX-12)	PRÉPARATIFS À LA CONFÉRENCE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES, ET ÉLABORATION DES PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES
CCP.I/RES. 204 (XX-12)	PRÉSENTATION DES IAP DE LA CMTI AU GROUPE DE TRAVAIL DU

CCP.I/RES. 205 (XXI-12)	CONSEIL DE L'UIT SUR LA CMTI-12
CCP.I/RES. 206 (XXI-12)	DOSSIER TECHNIQUE « POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BANDE LARGE DANS LES AMÉRIQUES » PROJET D'ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXII ^{ème} RÉUNION DU CCP.I

RECOMMANDATIONS

CCP.I/REC. 13 (XX-12)	MESURES NÉCESSAIRES POUR UNE AMÉRIQUE PLUS VERTE
CCP.I/REC. 14 (XX-12)	MESURES RÉGIONALES POUR L'INCLUSION DES FILLES ET DES FEMMES AUX TIC
CCP.I/REC. 15 (XX-12)	POLITIQUES RÉGIONALES POUR L'ADOPTION ET LA COEXISTENCE DES IPv4-IPv6 POUR LES PAYS MEMBRES DE LA CITEL
CCP.I/REC. 16 (XX-12)	MESURES RÉGIONALES POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATION D'ÉQUIPEMENTS DE TERMINAUX MOBILES AVEC RAPPORT DE VOL, VOL OU PERTE ET RÉCUPÉRATION

DÉCISIONS

CCP.I/DEC. 138 (XX-12)	QUESTIONNAIRE SUR L'ÉTAT ACTUEL DU REGISTRE DU SERVICE CELLULAIRE : SERVICES PRÉ-PAIEMENTS
CCP.I/DEC. 139 (XX-12)	PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE SUR LES TARIFS DE TERMINAISON DE TÉLÉPHONIE MOBILE POUR LES APPELS DE MOBILE À MOBILE (CTM-MM) (2012)
CCP.I/DEC. 140 (XX-12)	INVITATION AU SÉMINAIRE SOUS-RÉGIONAL SUR LA TRANSITION VERS LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE ET LE DIVIDENDE DIGNUMÉRIQUE
CCP.I/DEC. 141 (XX-12)	DEMANDE À L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR QUE LA CITEL FIGURE SUR LA LISTE DES COLLABORATEURS À L'INITIATIVE DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN LIGNE
CCP.I/DEC. 142 (XX-12)	SUIVI DES PROJETS DE LA CITEL PRÉSENTÉS AU SOMMET DE « CONNECTIVITÉ DES AMÉRIQUES »
CCP.I/DEC. 143 (XX-12)	SITE WEB DU BUREAU DU RAPPORTEUR SUR LES TIC, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
CCP.I/DEC. 144 (XX-12)	PUNTOS DE CONTACTO DE LOS PAÍSES MIEMBROS DE LA CITEL PARA INTERCAMBIO DE INFORMACIÓN DE ASPECTOS RELACIONADOS CON EL SITIO WEB REGIONAL DE PROTECCIÓN AL NIÑO EN LÍNEA
CCP.I/DEC. 145 (XX-12)	ENVOI DES PROPOSITIONS INTERAMÉRICAINES (IAPS) À L'UIT POUR L'AMNT/CMTI-12
CCP.I/DEC. 146 (XX-12)	TRAVAUX DES GROUPES AD HOC DU BUREAU DU RAPPORTEUR POUR LA PRÉPARATION DE L'AMNT ET DE LA CMTI-12
CCP.I/DEC. 147 (XX-12)	PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX ADMINISTRATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DES MESURES NATIONALES CONTRE LE VOL D'ÉQUIPEMENTS TERMINAUX MOBILES
CCP.I/DEC. 148 (XX-12)	CRÉATION D'UN GROUPE AD HOC POUR LA RECHERCHE D'APPUI FINANCIER AU NOUVEAU SITE WEB DE LA CITEL
CCP.I/DEC. 149 (XXI-12)	ÉLARGISSEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR ACADÉMIQUE AU SEIN DE LA CITEL

CCP.I/DEC. 150 (XXI-12)	DOSSIER TECHNIQUE 17 : USAGE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES
CCP.I/DEC. 151 (XXI-12)	DEMANDE D'INFORMATION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF
CCP.I/DEC. 152 (XXI-12)	QUESTION SUR LE HANDICAP, Y COMPRIS LES PERSONNES HANDICAPÉES, RELATIVE À L'ÂGE
CCP.I/DEC.153 (XXI-12)	QUESTIONNAIRE POUR LA COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES OU LES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER L'USAGE ET L'ALLOCATION DES TIC AUX FEMMES ET AUX FILLES
CCP.I/DEC. 154 (XXI-12)	INFORMATION POUR LE BUREAU RÉGIONAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)
CCP.I/DEC. 155 (XXI-12)	COOPÉRATION AVEC LA FONDATION DOMINIC
CCP.I/DEC. 156 (XXI-12)	PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU DIAGNOSTIC SUR L'ITINÉRANCE INTERNATIONALE
CCP.I/DEC. 157 (XXI-12)	CRÉATION D'UN GROUPE DE CORRESPONDANCE
CCP.I/DEC. 158 (XXI-12)	DOSSIER TECHNIQUE 18 : MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES SUR LES FRAIS DE TERMINAISON DE TÉLÉPHONIE DE MOBILE À MOBILE (CTM-MTM)
CCP.I/DEC. 159 (XXI-12)	CANDIDATURES POUR LES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU BUREAU DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/DEC. 160 (XXI-12)	FERMETURE DES BUREAUX DU RAPPORTEUR
CCP.I/DEC. 161 (XXI-12)	PLAN DE TRAVAIL POUR LA POURSUITE DE LA MISE SUR PIED DU SITE DE PROTECTION ET D'AIDE À L'ENFANCE
CCP.I/DEC. 162 (XXI-12)	QUESTIONS SPÉCIFIQUES SUR LA JEUNESSE EN DÉVELOPPEMENT PAR LE CCP.I DE LA CITEL
CCP.I/DEC. 163 (XXI-12)	INTÉGRATION DES DONNÉES AU RAPPORT FINAL DE CHAQUE RÉUNION DU CCP.I

C.3 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II : RADIOCOMMUNICATIONS Y COMPRIS RADIODIFFUSION

RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES. 81 (XIX-12)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XX ^e RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/RES. 82 (XIX-12)	STRUCTURE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION DE LA CITEL POUR LES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET MONDIALES DE RADIOCOMMUNICATIONS, PRÉPARATION DE LA CMR-15
CCP.II/RES. 83 (XIX-12)	RAPPORT DU BUREAU DU RAPPORTEUR SUR LES QUESTIONS CONCERNANT L'ACTUALISATION ET LA RÉVISION DES ACCORDS DE RÍO DE JANEIRO 1981 ET 1988
CCP.II/RES. 84 (XIX-12)	PROJET « LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS (RNI) ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ » PRÉSENTÉ LORS DU SOMMET DE « CONNECTIVITÉ DES AMÉRIQUES »
CCP.II/RES. 85 (XX-12)	SÉMINAIRE SUR LES SERVICES DE SATELLITES FIXES ET MOBILES
CCP.II/RES. 86 (XX-12)	ALLOCATIONS FINANCIÈRES DU PROGRAMME-BUDGET DE L'OEÀ POUR LA CITEL EN 2013
CCP.II/RES. 87 (XX-12)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA XXI ^{ème} RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/RES. 88 (XX-12)	TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DU SPECTRE

RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 32 (XIX-12)	DISPOSITIONS DES FRÉQUENCES POUR LES BANDES IDENTIFIÉES AUX FINS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES INTERNATIONALES À LA CMR-07
CCP.II/REC. 33 (XIX-12)	HARMONISATION DE L'ATTRIBUTION DE LA BANDE 698 -806 MHz DANS LES AMÉRIQUES AU SERVICE MOBILE EXCLUSIF
CCP.II/REC. 34 (XX-12)	DISPOSITION DE FRÉQUENCES COMPATIBLES AUX SYSTÈMES TERRESTRES MOBILES DANS LES BANDES 1 710 – 2 025 MHz Y 2 110 – 2 200 MHz
CCP.II/REC. 35 (XX-12)	USAGE DE LA BANDE FRÉQUENCES 807-849 & 852-894 MHz POUR LES SERVICES MOBILES CELLULAIRES
CCP.II/REC. 36 (XX-12)	FACILITER L'INTRODUCTION DES SYSTÈMES SFS DE LARGE BANDE Ka DANS LES AMÉRIQUES
CCP.II/REC. 37 (XX-12)	ADOPTION DU PLAN DE BANDE DU DIVIDENDE NUMÉRIQUE

DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 129 (XIX-12)	HOMMAGE AUX PRÉSIDENTES, VICEPRÉSIDENTES ET COORDINATEURS DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DE RADIOCOMMUNICATIONS DE 2012
CCP.II/DEC. 130 (XIX-12)	SÉLECTION DU PRÉSIDENT DE CHAPITRES ET RAPPORTEURS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CMR-15
CCP.II/DEC. 131 (XIX-12)	CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ VIRTUELLE POUR LA POURSUITE DES DISCUSSIONS SUR LES AMÉLIORATIONS ÉVENTUELLES À LA RÉOLUTION CCP.II/RES.64 (XV-10)
CCP.II/DEC. 132 (XIX-12)	QUESTIONNAIRE SUR LA RÉGLEMENTATION DES COMMUNICATIONS MOBILES À BORD D'AÉRONEFS
CCP.II/DEC. 133 (XIX-12)	RÉVISION PAR LES PAYS MEMBRES DE LA CITEL DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SYSTÈMES SATELLITAIRES POUR LA PRESTATION DE SERVICES FIXES ET MOBILES
CCP.II/DEC. 134 (XIX-12)	INTÉGRATION DES DONNÉES AU RAPPORT FINAL DE CHAQUE RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/DEC. 135 (XIX-12)	COORDINATION DES RÉUNIONS VIRTUELLES SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES, LA FORMATION ET LA VIRTUALISATION DES RÉUNIONS DU CCP.II
CCP.II/DEC.136 (XIX-12)	ENQUÊTE SUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES ÉTATS MEMBRES CONCERNANT LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS (RNI)
CCP.II/DEC.137 (XIX-12)	CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ VIRTUELLE SUR LE SITE WEB DE LA CITEL POUR LA MISE À JOUR DES INFORMATIONS SUR LE GUIDE DE MISE EN MARCHÉ DE LA RADIODIFFUSION DE TÉLÉVISION TERRESTRE NUMÉRIQUE
CCP.II/DEC. 138 (XIX-12)	INCLUSION DE LA PROPOSITION POUR ÉTABLIR UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROCESSUS DE GESTION DU SPECTRE AU PROJET D'ORDRE DU JOUR À ÉLABORER LORS DE LA XXE RÉUNION DU CCP.II, RADIOCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS LA RADIODIFFUSION
CCP.II/DEC. 139 (XIX-12)	RAPPORT AU CCP.I DES ACTIVITÉS DU CCP.II POUR L'ÉLABORATION DES PRINCIPES POUR LES ASPECTS DE RADIOCOMMUNICATIONS

CCP.II/DEC. 140 (XX-12)	DANS LES PLANS NATIONAUX DE LARGE BANDE HARMONISÉS QUESTIONNAIRE SUR LES SERVICES ACTUELS ET PRÉVUS DANS LA BANDE 470-698 MHZ DANS LES AMÉRIQUES
CCP.II/DEC. 141 (XX-12)	FINALISATION DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AUX SYSTÈMES SATELLITAIRES POUR LA PRESTATION DE SERVICES FIXES ET MOBILES
CCP.II/DEC.142 (XX-12)	DEMANDE DE COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS DE PROJETS DE RECOMMANDATIONS EXAMINÉES LORS DE LA XXe RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/DEC.143 (XX-12)	DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT NON AUTORISÉ DES SERVICES SATELLITAIRES
CCP.II/DEC.144 (XX-12)	QUESTIONNAIRE SUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA MISE À JOUR ET À LA RÉVISION DES ACCORDS DE RIO DE JANEIRO 1981 ET 1988
CCP.II/DEC.145 (XX-12)	FINALISATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE AD HOC SUR LE PLAN STRATÉGIQUE DU CCP.II
CCP.II/DEC.146 (XX-12)	COOPÉRATION ET CONVERGENCE DES SERVICES DE RADIODIFFUSION ET DES SERVICES MOBILES UTILISANT LES RÉSEAUX LTE
CCP.II/DEC.147 (XX-12)	INSTALLATION D'UN SOUS-GROUPE DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE GESTION DU SPECTRE, AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL DES SERVICES DE RADIOCOMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES TERRESTRES